

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

COMMUNAUTÉ URBAINE
LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE

MÉTROPOLE
ROUEN NORMANDIE



Entre

La Métropole Rouen Normandie,

représentée par son président Nicolas MAYER-ROSSIGNOL,
ci-après dénommée, la « Métropole » ;

La communauté urbaine Le Havre Seine Métropole,

représentée par son président Édouard PHILIPPE,
ci-après dénommée, la « Communauté urbaine» ;
d'une part,

ET

L'Etat,

représenté par Pierre-André DURAND,
préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
ci-après dénommé, « l'Etat » ;
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

SOMMAIRE

Préambule	P04	
Article 1 : Objet du contrat	05	
Article 2 : Engagement général des parties	05	
Article 3 : Projet de territoire commun	06	
I. Présentation générale du territoire	06	
A. Les grands enjeux de la vallée de la Seine	07	
B. Les dynamiques en cours, un destin commun à Le Havre Seine Métropole et la Métropole Rouen Normandie	07	
II. Les enjeux et les ambitions partagés en matière de transition écologique	08	
III. Présentation des priorités stratégiques du territoire	09	
A. La vallée de la Seine, un axe stratégique commun	09	
B. Développer des transports en commun propres et performants et faciliter les déplacements sur le territoire	09	
C. Accélérer la transition énergétique du territoire	10	
D. Restaurer les fonctionnalités écologiques pour enraciner l'attrait du territoire	10	
E. Favoriser une économie circulaire et une sobriété foncière	11	
F. Renforcer la cohésion sociale et territoriale	11	
G. Conforter l'attractivité territoriale grâce aux richesses patrimoniales et à une ambition culturelle partagée	12	
H. Conduire les transformations du paysage industrialo-portuaire pour une interface ville-port qualitative	13	
Article 4 : Présentation du territoire et du projet de transition écologique de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	13	
I. Présentation générale du territoire	13	
II. Les enjeux et les ambitions partagés en matière de transition écologique	15	
III. La participation des habitants et des acteurs de la société civile du territoire	15	
IV. Présentation des priorités stratégiques du territoire	16	
A. Développer des transports en commun propres et performants et faciliter les déplacements sur le territoire	16	
B. Accélérer la transition énergétique du territoire	16	
C. Restaurer les fonctionnalités écologiques pour enraciner l'attrait du territoire	17	
D. Favoriser une économie circulaire et une sobriété foncière	17	
E. Renforcer la cohésion sociale et territoriale	18	
F. Conforter l'attractivité territoriale grâce aux richesses patrimoniales et à une ambition culturelle partagée	19	
G. Conduire les transitions du paysage industrialo-portuaire pour une interface ville-port qualitative	20	
Article 5 : Présentation du territoire et du projet de transition sociale et écologique de la Métropole Rouen Normandie	20	
I. Présentation générale du territoire	20	
II. Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique	22	
III. La participation des habitants et des acteurs de la société civile	23	
IV. Présentation des priorités stratégiques du territoire	23	
A. Développer les transports en commun propres et performants et faciliter les déplacements sur le territoire	23	
B. Accélérer la transition énergétique du territoire	24	
C. Restaurer les fonctionnalités écologiques pour enraciner l'attrait du territoire	25	
D. Favoriser une économie circulaire et une sobriété foncière	25	
E. Renforcer la cohésion sociale et territoriale	26	
F. Conforter l'attractivité territoriale grâce aux richesses patrimoniales et à une ambition culturelle partagée	27	
Article 6 : Gouvernance	27	
I. Réunion plénière	27	
II. Gouvernance territorialisée	28	
A. Comité de pilotage	28	
B. Équipe projet	28	
Article 7 : Programme d'actions et budget prévisionnel	28	
Article 8 : La coopération inter-territoriale	29	
Article 9 : Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs	30	
Article 10 : Durée, évolution et fonctionnement général du contrat	30	
ANNEXES	32	

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 et des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de cette crise qu'ont pu prendre les acteurs locaux, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat.

Ce projet de territoire est formalisé entre la collectivité et l'Etat par des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des axes stratégiques communs à tous les territoires : ils doivent être traduits de manière transversale et opérationnelle dans cette nouvelle forme de contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités, faisant converger les priorités de l'Etat et les projets de territoire portés par les acteurs locaux, pour en faciliter la mise en œuvre coordonnée par l'ensemble des acteurs impliqués.

Il s'agit à court terme d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires. Il s'agit également dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente.

Les communes des deux EPCI trouveront naturellement leur place dans ce contrat partenarial visant au développement d'une stratégie de développement résilient face aux effets du changement climatique et sobre en émissions.

Ce contrat liste, à l'aide d'un tableau en annexe, les projets portés par les collectivités signataires ou leurs communes membres et co-financés par l'Etat qui concourent, en 2021, à la réalisation de ces objectifs. Le CRTE ne pouvant s'envisager que dans une perspective pluriannuelle, il mentionne les projets d'investissement de la Communauté urbaine, de la Métropole et de leurs communes au-delà de 2021, sans que l'Etat ne puisse, en vertu du principe d'annualité budgétaire, s'engager financièrement quant à leur financement.

Ils s'intégreront dans un projet cohérent articulé autour des axes suivants : développement durable, éducation, sport, santé, culture, revitalisation urbaine, mobilités, développement économique, emploi, agriculture, aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

Article 1 Objet du contrat

Le présent contrat de relance et de transition écologique (« le contrat ») a pour objet de consacrer l'ambition commune des parties et d'apporter une réponse efficiente aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi et en plaçant au cœur du projet de territoire l'objectif transversal de transition écologique incluant les transitions démographique, économique et numérique.

En s'appuyant sur un diagnostic, il décrit les ambitions du territoire en identifiant des axes de travail et les modalités de mise en œuvre sur les territoires de la Métropole Rouen Normandie et de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole au travers d'actions concrètes à court, moyen et long terme.

Il expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche et précise leurs engagements réciproques.

Article 2 Engagement général des parties

Les parties sont garantes de la bonne mise en œuvre de la démarche et de la réalisation des actions inscrites dans le contrat.

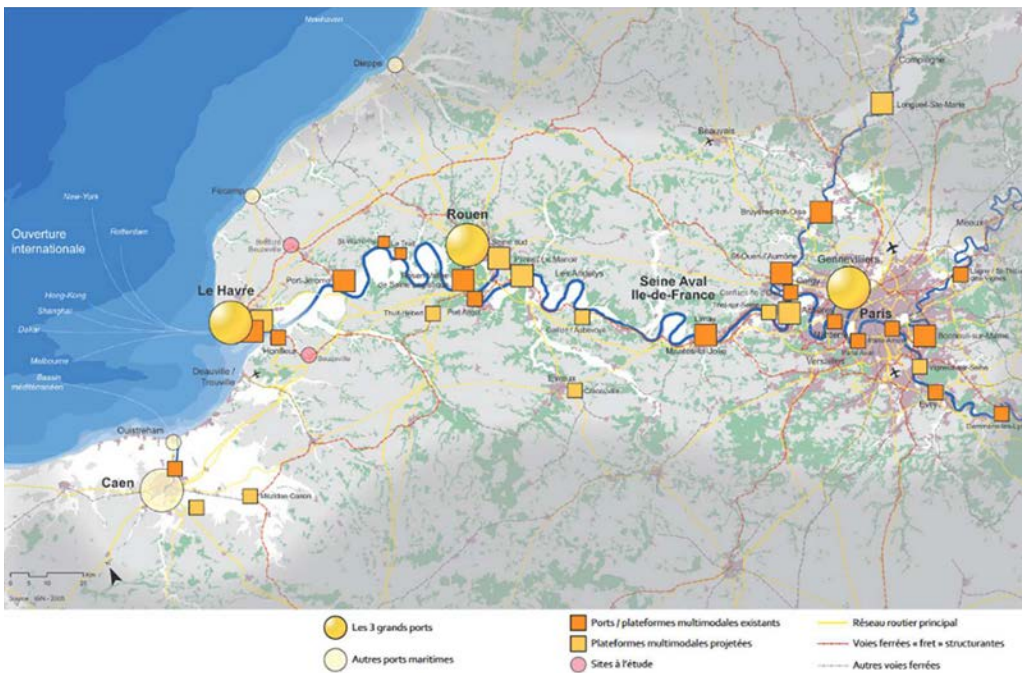
En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du contrat afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (ii) à désigner au sein de ses services un référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; (iii) à financer en 2021 les actions dudit contrat.
- L'Etat s'engage, dans le respect du principe d'annualité budgétaire et en fonction de l'analyse des projets éligibles aux dotations d'investissement, à examiner le moment venu la possibilité de cofinancer les projets d'investissement de la Communauté urbaine, de la Métropole et de leurs communes qui s'engageraient au-delà de 2021, qu'ils figurent ou non à ce stade en annexe au présent CRTE.
- La Communauté urbaine et la Métropole s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche sur le territoire ; (ii) à solliciter des moyens complémentaires nécessaires, notamment ceux du plan de relance, auprès des co-financeurs, (iii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du présent contrat, notamment en matière d'étalement urbain.
- Les partenaires financeurs s'engagent à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités du territoire ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

Article 3 Projet de territoire commun

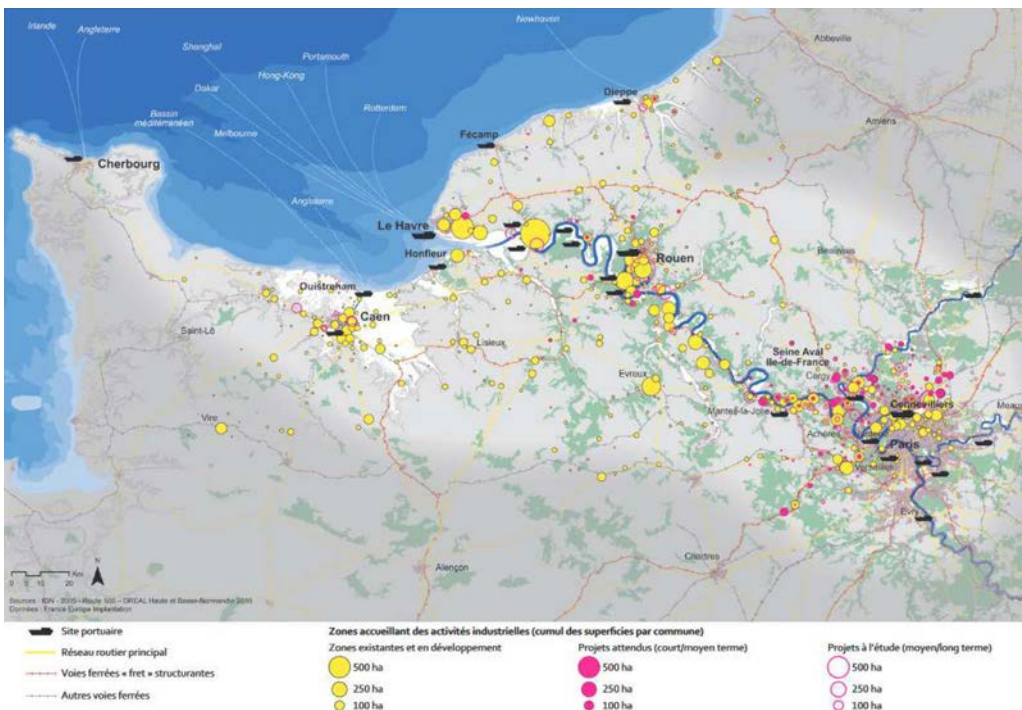
Les grands enjeux des territoires et de la vallée de la Seine sont synthétisés dans les trois cartes ci-après.

I. Présentation générale du territoire



HAROPA Port :

- **1^{er} complexe portuaire français** avec 128 Mt de trafic
- **4^{ème} rang européen** en trafic maritime
- **1^{er} rang européen** en trafic fluvial
- **490 000 emplois** liés à la logistique

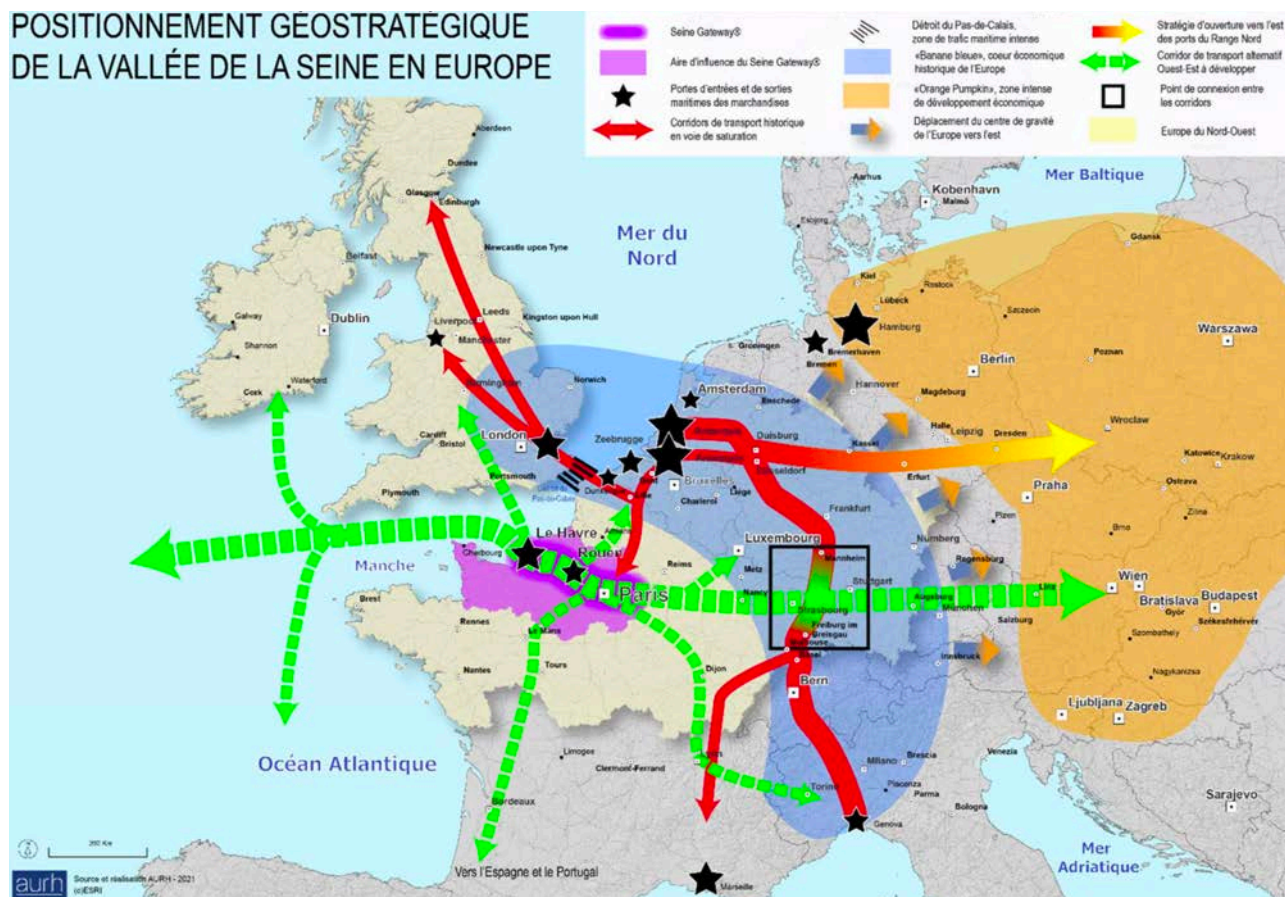


Économie :

- **5,4 M d'emplois** (28,5 % de la France) dont 514 000 industriels
- **1,3 M** d'établissements
- **41 %** des chercheurs de France
- **3 pôles** de compétitivité mondiaux
- **670 000** étudiants

A. Les grands enjeux de la vallée de la Seine

POSITIONNEMENT GEOSTRATEGIQUE DE LA VALLÉE DE LA SEINE EN EUROPE



B. Les dynamiques en cours, un destin commun à Le Havre Seine Métropole et la Métropole Rouen Normandie

Une séquence nouvelle de développement initiée à partir des travaux de l'Atelier International Grand Paris et des propositions d'Antoine GRUMBACH qui projette « la vallée de la Seine comme le cadre d'une grande métropole mondiale, où l'urbain et la nature seraient réconciliés ».

Cette séquence se traduit dès à présent par la mise en œuvre de coordinations d'acteurs, de structurations de filières et d'investissement stratégiques. Il est à noter tout particulièrement :

- Un schéma stratégique vallée de la Seine (2015) et un Contrat de Plan Inter-Régional ;
- 1 Md€ d'investissement pour la séquence 2014-2020 et pour la modernisation des barrages et des écluses, l'adaptation du réseau ferroviaire, l'équipement des ports, la gestion du fleuve ;
- Un travail de fond qualitatif permettant la diffusion et la valorisation de la connaissance, à l'exemple de la coopération des 5 agences d'urbanisme (études sur la vallée de la Seine XXL, le tourisme fluvial et portuaire ...), du partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles ou de la création prochaine d'un Observatoire Photographique des Paysages (OPP) ;
- Un renouvellement du CPIER (2021-2027) ;
- Un projet fédérateur (la Ligne Nouvelle Paris-Normandie) dont le Gouvernement, par une décision ministérielle du 13 février 2020, a confirmé « la réalisation intégrale » et l'accélération des études sur la section Rouen - Barentin et la gare nouvelle de Rouen Saint-Sever, selon le même calendrier que la section Paris-Mantes (2023-2027), dans le prolongement du traitement prioritaire du nœud ferroviaire de Paris Saint-Lazare (décroisement des flux et « saut de mouton ») ;

- La création au 1^{er} juin 2021 d'HAROPA Port, Grand port Fluvio-Maritime de l'axe Seine, réunissant les ports du Havre, de Rouen et de Paris ;
- Une gouvernance unique des enjeux de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) : les EPCI de la Seine Normandie et les Départements de l'Eure et de la Seine Maritime ont créé un syndicat mixte de préfiguration intitulé « Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normandie » ;
- Une démarche partagée à travers Territoires d'Industrie : lors du Conseil National de l'Industrie du 22 novembre 2018, le territoire Axe Seine, fédérant 8 EPCI de Normandie, a été identifié comme « Territoire d'industrie » ;
- La concrétisation d'une démarche touristique de valorisation de la vallée de la Seine « la Seine à vélo », dont le lancement officiel est prévu à l'automne 2021, concomitante à la réalisation d'investissements publics dans le réseau d'escale visant à développer le tourisme fluvial ;
- La 4^{ème} édition en 2020 d'un festival pluridisciplinaire « Normandie Impressionniste » emblématique de la vallée de la Seine et devenu au fil de ses éditions un des rendez-vous artistiques majeurs en France – et sa réédition en 2024.

II. Les enjeux et les ambitions partagés en matière de transition écologique

Fortes de leurs atouts respectifs, la Métropole Rouen Normandie et la Communauté urbaine partagent des ambitions communes et volontaristes pour répondre aux défis de la transition écologique ainsi qu'aux attentes et aspirations des habitants, pour préparer l'avenir.

Un avenir qui se doit de dépasser les enjeux immédiats, marqués à la fois par une situation de crise sans précédent, notamment pour les territoires avec une nécessité urgente à lutter contre le changement climatique.

Dans ce contexte, les dynamiques métropolitaines se renforcent et s'accroissent en s'inscrivant à l'échelle régionale, nationale et européenne, au service des territoires. Ainsi la Métropole Rouen Normandie et la Communauté urbaine se sont d'ores et déjà engagées dans :

- Les Territoires d'industrie, dispositif auquel prennent part la Métropole Rouen Normandie et la Communauté urbaine, aux côtés de 6 autres EPCI de l'Axe Seine Normand.
- Le PIA3 Territoire d'Innovation, dans le cadre duquel la Communauté urbaine fédère, autour du programme « Le Havre Smart Port City », un collectif d'acteurs publics et privés unis autour d'une ambition commune de compétitivité et d'attractivité pour l'émergence d'un écosystème d'innovation en matière notamment de transition écologique, de mobilité, d'énergie. Également engagée dans le PIA3, la Métropole Rouen Normandie porte le projet partenarial de transformation globale et systémique « Mobilité intelligente pour tous » visant à agir sur la place de la voiture et apaiser le territoire, en concevant une offre innovante intégrant tous les modes, tous les services et tous les usages ;

- Le Contrat de Transition Écologique, dispositif engagé entre l'Etat et la Métropole depuis juillet 2019, conforte son ambition et son leadership en matière de lutte contre le changement climatique ;
- Le Pacte territorial pour la transition écologique et industrielle, signé le 13 janvier 2020 par les 11 acteurs principaux (l'Etat, la LHSM, la Région, le Département, la Ville du Havre, la Banque des territoires, l'ADEME, Haropa-PortduHavre-exGPMH-, la CCI Seine-Estuaire, EDF et Synerzip), en présence de la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la Transition écologique et solidaire.

Pour faire de ces territoires des leaders de la transition écologique, les réalisations majeures qui ont vu le jour ces dernières années seront renforcées et poursuivies, les objectifs stratégiques seront traduits très concrètement au travers de plans d'investissement renforcés.

L'ambition partagée des deux territoires retranscrite dans le présent contrat trouvera une expression particulièrement convergente autour de thématiques telles que la décarbonation de flottes de véhicules, le développement d'une filière hydrogène, la réhabilitation thermique de bâtiments, l'agriculture pour une alimentation responsable, la logistique fluviale, en partenariat étroit avec les ports maritimes, et la culture pour une attractivité accrue de l'axe Seine.

III. Présentation des priorités stratégiques du territoire

A. La vallée de la Seine, un axe stratégique commun

Face à la crise que nous traversons, à la fois environnementale, sanitaire, économique, sociale et démocratique, Le Havre Seine Métropole (LHSM) et la Métropole Rouen Normandie (MRN) ont choisi de s'allier pour œuvrer collectivement à la relance et la résilience de leur territoire, dont le trait d'union est la Seine.

Des enjeux convergents, des objectifs partagés, une stratégie économique commune à inventer, dans une cohérence et une unité territoriale qu'est la vallée de Seine, invitent ces deux territoires, porte océane du Grand Paris, à accompagner les profondes transformations engagées et ainsi construire un monde où les principes de solidarité, d'humanisme et de résilience prévaudront.

LHSM et MRN, « poids lourds » de la vallée de Seine, constituent une force d'action économique, avec une importante concentration urbaine et industrielle (125 communes pour 775 000 habitants, 340 000 emplois soit plus de 26 % de l'emploi normand, 2 pôles industriels-portuaires constituant le premier port maritime français, une économie d'excellence dans les secteurs de la logistique, de la mobilité, de la santé, de l'agroalimentaire...).

L'ambition est de concilier le développement économique et les enjeux environnementaux qui font la richesse de la vallée de la Seine.

À noter également, une communauté d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur regroupant près de 60 000 étudiants (et une communauté de chercheurs reconnue), qui traduit une capacité d'innovation et est facteur d'attractivité pour les territoires, est un atout partagé pour la LHSM et la MRN, valorisé par ailleurs par leur participation au contrat de plan Etat-Région.

En outre, l'histoire et le fleuve traversant les deux territoires, confèrent à l'ensemble une richesse patrimoniale exceptionnelle, aussi bien naturelle, culturelle, industrielle que paysagère, ainsi qu'une identité remarquable.

C'est donc assez naturellement que la métropole rouennaise et la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole se retrouvent autour d'enjeux partagés, au premier rang desquels figure la transition écologique. Cette dernière doit répondre à une ambition forte que se sont fixés LHSM et MRN, notamment au travers de leurs stratégies respectives air climat énergie et de mobilité durable.

B. Développer des transports en commun propres et performants et faciliter les déplacements sur le territoire

La mobilité est un levier important pour la transition écologique et énergétique qui doit répondre par ailleurs aux besoins de déplacement des citoyens, en conciliant qualité du service et vertus environnementales.

La Communauté urbaine et la Métropole sont deux générateurs importants de déplacements et ils concentrent plus de 60 % de la population du département.

C'est pourquoi les deux territoires investissent dans la mise en place de solutions innovantes et performantes, telles que la mise en ligne de navettes autonomes, posant les premiers jalons d'une filière d'excellence sur la mobilité durable qui exploite les atouts du territoire pour renforcer une multi modalité efficace.

Ainsi, du renforcement du développement des modes doux à la décarbonation des flottes de véhicules, les métropoles développent des projets favorisant l'électromobilité (déploiement de bornes de recharge, location de vélos électriques...). Elles accélèrent le renouvellement de leur flotte de véhicules et de bus tout en facilitant le développement d'une filière hydrogène, mais également en renforçant les possibilités d'approvisionnement en GNV des bus et transporteurs privés.

La création de nouvelles lignes de TCSP renforcera

l'offre de transports en commun en cœur urbain et sur l'ensemble du territoire et permettra ainsi, notamment, de favoriser le report modal de la voiture vers les transports en commun et d'accroître la part des déplacements décarbonés.

Ces opérations s'accompagnent d'une stratégie cyclable ambitieuse partagée, qui se traduit à la fois par une accélération des aménagements d'infrastructures (pistes cyclables, superconnecteurs vélo, voies vertes) et par le développement de services connexes favorisant la pratique du vélo (stationnement sécurisé, service de location et de réparation...). Ces stratégies ont vocation à améliorer et faciliter tant les déplacements vélo du quotidien (requalification de voirie avec piste cyclable) que les déplacements de loisirs (itinéraires La Seine à vélo ou la Vélomaritime, Balade du Cailly, par exemple). Au-delà de la mobilité cyclable, l'ensemble des mobilités actives sont encouragées notamment grâce à la réalisation d'espaces urbains durables apaisés.

Ces différentes stratégies se réfléchissent en termes de cohérence et d'efficacité des déplacements, en fonction des pratiques des usagers, du fonctionnement territorial et des besoins de desserte des territoires. D'où

la nécessité d'articuler cette réflexion plus globalement avec celles en cours sur le ferroviaire et le fluvial, aussi

bien pour le transport de personnes que pour le fret.

C. Accélérer la transition énergétique du territoire

C.1 Développer la production d'une énergie renouvelable ainsi que la sobriété énergétique

Les deux territoires mettent en œuvre une stratégie offensive de développement des énergies renouvelables, notamment avec la création de réseaux de chaleur alimentés par de la chaleur fatale (issue de cogénération biomasse), l'extension et la conversion en énergie renouvelable des réseaux existants.

Le développement d'une usine de production de méthane, la création d'un méthaniseur de déchets agricoles, la production de vapeur industrielle à partir de déchets bois et chaleur fatale, l'extension des réseaux de chaleur (alimentés en EnR), la construction d'une plateforme de préparation de combustibles solides de récupération et biomasse, sont autant de projets marqueurs d'une ambition élevée en matière de production et d'utilisation d'énergie renouvelable.

Les métropoles et communes orientent également leurs actions pour économiser l'énergie, notamment en poursuivant une politique d'éclairage public et de bâtiments particulièrement économe en énergie (modulation de l'intensité, coupure de l'éclairage, relamping en leds...) et en améliorant la résilience des réseaux électriques.

Les deux EPCI partagent avec l'Etat une ambition commune de développement d'une filière hydrogène pionnière en vallée de la Seine. Une fiche-action a été élaborée dans le cadre du CPIER. En effet, le territoire dispose d'atouts uniques à l'échelle nationale : concentration de consommateurs (industrie chimiques et pétrochimiques), réseau de distribution, source d'électricité pour développer l'hydrogène vert, production importante d'hydrogène. Ils s'engagent complètement dans l'ambition portée par l'Etat et la stratégie nationale hydrogène et ont pour objectif de devenir un territoire pilote. A ce titre, ils ont tous deux déposé des dossiers dans le cadre de l'appel à projet « écosystèmes territoriaux H2 » porté par l'ADEME.

Le projet porté par la Métropole de Rouen et Valorem est d'ores et déjà lauréat, tandis que le projet de la CU du Havre est considéré comme éligible sous réserve de la confirmation des usages de l'hydrogène : l'instruction de la demande de financement poursuit son cours.

C.2 Massifier la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés

Accélérer la transition énergétique passe nécessairement par la massification de la rénovation énergétique des bâtiments pour réduire leur part dans les émissions de CO₂.

Dans l'exercice de leurs compétences, les métropoles rouennaise et havraise ainsi que les communes de leur territoire, procèdent sur leur patrimoine, de manière volontariste, à des rénovations qui sont l'occasion d'améliorations sur le plan thermique, sans se limiter à la réglementation en vigueur. Cet élan est en partie conditionné à la mise en place d'une stratégie d'intervention et d'accompagnement, adaptée et efficace, grâce à des outils de pilotage et de maîtrise des consommations énergétiques.

Par ailleurs, la Communauté urbaine et la Métropole poursuivent et confortent leur politique d'accompagnement des rénovations de logements sur leur territoire pour permettre une massification des réhabilitations énergétiques permettant d'atteindre les objectifs ambitieux fixés dans les PCAET, grâce au dispositif de l'Etat, Ma Prime Renov, et ceux déployés par chaque EPCI, que ce soit en matière de maîtrise de l'énergie ou de subventions auprès des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés.

Le plan de relance est une véritable opportunité pour accélérer la programmation des réhabilitations, pousser l'ambition thermique des bâtiments rénovés et créer une dynamique territoriale sur cette thématique. Ainsi, des bâtiments hébergeant les services métropolitains et de la Communauté urbaine bénéficieront de ce programme.

D. Restaurer les fonctionnalités écologiques pour enraceriner l'attrait du territoire

Forts de leurs espaces naturels, forestiers et agricoles, la MRN et la LHSM ont développé depuis de nombreuses années une politique structurée de préservation et valorisation de ce patrimoine sensible.

Cette politique mobilise de multiples partenariats (associatifs, institutionnels et techniques) impliqués dans la gestion et la protection des milieux naturels.

Il est à souligner que les actions développées dans ce cadre permettent de répondre à des enjeux d'adaptation au changement climatique, à la fois dans la lutte contre les îlots de chaleur urbains ainsi que dans la prise en compte d'une élévation des températures dans le choix des espèces végétales pour des programmes de renaturation.

En outre, la Communauté urbaine et la Métropole s'engagent au quotidien pour l'amélioration de la qualité de vie notamment par le renforcement de ses infrastructures liées au cycle de l'eau (stations d'épuration, usines d'eau potable, équipements de

lutte contre les inondations, amélioration des réseaux de distribution).

E. Favoriser une économie circulaire et une sobriété foncière

E.1 Rechercher la sobriété foncière

L'histoire industrielle de la Seine-Maritime, partie intégrante de l'identité des deux territoires, a généré d'importants espaces de friches. La Métropole de la Communauté urbaine sont engagées en tant que chef de file, avec l'ensemble des communes et des acteurs du territoire, dans une politique de reconquête de ces friches, à la fois dans une logique de transformation du territoire, avec des ambitions d'aménagement durable et multifonctionnel, et à la fois dans une perspective de transition économique.

Ces projets de réhabilitation, qu'ils soient portés par les collectivités (EPCI, communes...) ou par les acteurs économiques, doivent concilier les objectifs d'un développement économique et industriel tourné vers l'avenir, le respect des normes environnementales et de protection de la biodiversité en vigueur, un aménagement du territoire cohérent et respectant le zéro artificialisation nette ainsi que les enjeux de dépollution et de sécurisation des lieux.

Au-delà de la gestion des friches, la stratégie foncière repose aussi sur la mise en œuvre des outils de planification via un PLUi permettant de refonder la densification de l'habitat et des activités, étant donné que la Métropole de Rouen a adopté en février 2020 son PLUi et que la CU doit prescrire en juillet 2021.

E.2 Valoriser les déchets et les coproduits du territoire

À la jonction entre les impératifs de développement économique et de transition écologique, l'économie circulaire prend toute sa place dans les politiques territoriales de la MRN et de LHSM. Travailler à favoriser une économie locale en ces temps contraints, tout en s'inscrivant dans des objectifs écologiques vertueux, est un enjeu majeur pour nos territoires et plus largement, pour la vallée de la Seine.

Les EPCI s'engagent et accompagnent des démarches d'écologie industrielle. Les initiatives sont nombreuses et trouvent un écho opérationnel. Citons la démarche partenariale « Territoire d'Industrie » qui comporte un volet stratégique autour de l'économie circulaire pour la mise en place d'une plateforme d'écologie industrielle à l'échelle de l'axe Seine.

De même, les EPCI investissent, au regard de leurs compétences, dans ce processus d'économie circulaire. Ainsi, dans le domaine des déchets, des actions innovantes permettent de valoriser les déchets des ménages au-delà du seul recyclage des emballages (ressourceries par exemple), de diminuer les volumes

de déchets stockés en vue de leur recyclage/réemploi, ou encore de les valoriser pour les transformer en énergie. Cette revalorisation bénéficie par ailleurs plus largement à d'autres déchets (boues de STEP et sédiments de dragage, méthanisation agricole, méthanol vert).

Ces réflexions et projets permettent de conforter une économie locale soutenable et durable, marqueur fort d'une résilience consciente.

E.3 Valoriser la ressource agricole et développer une alimentation responsable et durable

La politique partenariale agricole menée par la Métropole et la Communauté urbaine vise à soutenir l'activité agricole en incitant la diversification et la conversion en bio des exploitations du territoire, tout en développant des dispositifs d'aide aux circuits courts.

Concrètement cela se traduit par la préservation des terres agricoles dans les documents de planification (cf. « Rechercher la sobriété foncière »), mais aussi par la mise en œuvre de solutions innovantes pour l'animation, la préservation et la valorisation du foncier agricole, le tout favorable à la préservation de la ressource en eau, à l'installation et au développement des circuits courts alimentaires.

Un accompagnement à l'émergence de projets agroalimentaires à fort bénéfice territorial mobilisera par ailleurs nombre de partenaires (ADRESS, Chambre d'Agriculture, coopératives...) et permettra d'accélérer la transition agroécologique du territoire.

Enfin, les deux EPCI souhaitent investir, dans le respect de leurs compétences définies par le CGCT, le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que de l'innovation, sur la thématique des systèmes alimentaires territoriaux et leur résilience. Un projet de coopération internationale, impliquant la Communauté Métropolitaine de Québec, l'université de Laval (Québec) et sa chaire « droit et sécurité alimentaire », le PNRBSN (pilote du projet), la LHSM et la MRN, pourra être valorisé dans ce cadre.

F. Renforcer la cohésion sociale et territoriale

F.1 Accompagner le développement cohérent et équilibré du territoire

Les projets multiples et divers portés par les communes participent à la cohésion, au développement et au dynamisme des territoires, au service des habitants.

L'intercommunalité les accompagne et c'est aussi grâce à la solidarité entre et avec les communes que se construit une intercommunalité de projets. La CU et la Métropole soutiennent ainsi financièrement les projets d'investissement des communes de leur territoire, participant ainsi à l'accélération de la transformation territoriale, favorable à une transition écologique ambitieuse et réussie.

En outre, les territoires s'impliquent pour accompagner les communes lauréates du dispositif « Petites villes de demain » pour, au cœur de la relance, bâtir et concrétiser leur projet de territoire à l'échelle du mandat.

F.2 Favoriser la cohésion sociale

La cohésion et la solidarité sont des critères essentiels au développement harmonieux d'un territoire.

L'humain est placé au centre des préoccupations et chacun doit avoir accès de façon équitable à l'emploi, aux services et aux activités proposés sur le territoire.

C'est ainsi qu'au travers d'une animation territoriale et d'une participation à des dispositifs et stratégies de politique sociale, la Métropole Rouen Normandie et la CU Le Havre Seine Métropole favorisent la cohésion sociale et le soutien aux populations les plus fragiles. Pour 2021 et au-delà, deux objectifs sont poursuivis : répondre à l'urgence et préparer l'avenir.

Les territoires se mettent au service de leur population, en particulier des plus démunis, dans leur action de prévention et de développement social. Celle-ci a vocation à accompagner l'ensemble des habitants et à lutter contre toutes les formes d'exclusion, afin de garantir à chacun l'accès aux droits fondamentaux.

F.3 Renforcer la transformation numérique

La quatrième révolution industrielle est en cours : la révolution 4.0. S'appuyant sur l'essor exponentiel des nouvelles technologies et les potentiels inédits offerts par la data, cette révolution impacte notamment l'économie, les transports, l'environnement, la santé, les solidarités, l'emploi, l'éducation, la citoyenneté...

Aujourd'hui, 60 % de la population mondiale est connectée à Internet, et parmi eux plus de 90 % se connectent via leurs téléphones mobiles. En France, 92 % des ménages sont connectés, et parmi eux 7 sur 10 se connectent tous les jours. Cette évolution, toujours croissante, transforme totalement les usages : les modes de consommation, les modes de vie, les formes d'échange et de collaboration, les modes de production. Elle a également des conséquences sur l'environnement : 5,2 % des émissions de gaz à effet de serre sont ainsi liés au numérique.

Le monde d'après se construit donc nécessairement en s'appuyant sur les nouvelles technologies et les innovations servicielles. Il s'agit d'une (r)évolution digitale qui s'exprime déjà au travers d'avancées technologiques (raccordement à la fibre optique, dématérialisation de process administratifs comme les marchés publics), qu'il faut intensifier et accélérer pour devenir « smart » et attirer de nouveaux acteurs économiques.

L'écosystème numérique doit répondre et anticiper les besoins de demain. Son adaptation nécessite aujourd'hui de déployer des plateformes d'informations ou des portails citoyens, des solutions numériques pour la dématérialisation des procédures, des systèmes de gestion des mobilités (MaaS / hyperviseur), ou des micro grids...

De nouvelles opportunités se font donc jour pour construire de nouveaux modèles économiques et sociaux, plus collaboratifs et plus écologiques et permettre aux territoires d'être plus durables et plus résilients, et pour accompagner la transition écologique.

G. Conforter l'attractivité territoriale grâce aux richesses patrimoniales et à une ambition culturelle partagée

Deux territoires, deux dynamiques culturelles et touristiques fortes, qui portent une ambition commune : développer une attractivité et un rayonnement au-delà de ses propres périmètres. C'est le sens de cette coopération, pour une identité « Axe Seine », riche de la diversité patrimoniale des territoires qui le composent.

La richesse patrimoniale et culturelle de la MRN et du territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole n'est plus à démontrer.

Elle contribue à un cadre de vie attractif et produit de l'économie résidentielle dont ont besoin nos territoires. Elle doit toutefois continuer d'être préservée et valorisée.

La coopération artistique, culturelle et touristique entre les deux territoires existe déjà et a vocation à s'amplifier : le festival Normandie Impressionniste, événement culturel majeur et dont la notoriété est largement reconnue, rassemble notamment LHSM et la MRN, au fil de ses éditions (depuis 2010), dans une marque artistique normande, forte de sens. De même, et suivant

la logique axe Seine, l'initiative de la « Seine à Vélo » reliant Paris à la mer, crée ce trait d'union touristique entre Rouen et Le Havre et contribue à l'attractivité de nos territoires.

À noter que la question d'un évènement capable d'incarner et de fédérer la destination Seine en Normandie est en cours de construction à travers la candidature de Rouen, Capitale Européenne de la Culture 2028, qui peut être, au-delà de sa dimension festive et culturelle,

un véritable outil d'attractivité et de transformation du territoire avec des impacts en matière d'insertion paysagère, d'approche environnementale et de mobilité douce. Initiative ambitieuse qui doit irriguer largement les territoires jusqu'à la mer, la Ville du Havre étant déjà adhérente à la démarche (comme d'autres collectivités ou EPCI de l'Axe Seine : Caux Seine Agglo, Agglo Seine Eure).

H. Conduire les transformations du paysage industrialoportuaire pour une interface ville-port qualitative

De par leur positionnement géographique, les territoires havrais et rouennais sont fortement imprégnés de leur caractéristique industrialoportuaire. Acteurs majeurs, les ports maritimes de Rouen et du Havre, regroupés désormais au sein du nouvel établissement HAROPA, œuvrent au développement économique de leurs territoires.

L'Etat a apporté des financements significatifs pour soutenir le programme d'investissement du nouvel établissement HAROPA, regroupant les ports de Rouen, du Havre et de Paris. Il participe également à l'action de verdissement de ces ports via le plan de relance.

Par ailleurs, ils façonnent un paysage identitaire, composé d'éléments portuaires et industriels et se fondent dans le tissu urbain qui les entoure.

Longtemps boudé, le fleuve retrouve une place centrale et redevient un élément constitutif à part entière du territoire, compte tenu de ses nombreuses fonctions.

Cette réappropriation génère une réflexion sur le traitement des interfaces : ville-port / ville-fleuve, avec

ses richesses et ses contraintes.

C'est dans ce cadre que LHSM et MRN soutiennent la requalification d'espaces portuaires pour y aménager des lieux de vie alliant une mixité des usages et des fonctions, caractéristiques de ces interfaces.

De l'aménagement d'espaces pour accueillir des événements, pour animer la vie culturelle, touristique, éducative..., à la transformation de lieux pour développer une économie résidentielle, en passant par le renforcement de l'activité économique portuaire et fluviale, la métamorphose du paysage industrialoportuaire s'accélère.

Ainsi des projets comme l'aménagement de la pointe Floride, du quai de Marseille pour l'accueil des croisières fluviales (LHSM), l'aménagement de la Presqu'île Saint-Gervais (MRN) ou l'électrification des quais (HAROPA) répondent à ces enjeux et participent de cette métamorphose.

Article 4 Présentation du territoire et du projet de transition écologique de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

I. Présentation générale du territoire



54
COMMUNES



270 000
HABITANTS

Le Havre Seine Métropole rassemble 54 communes et compte près de 270 000 habitants. Constitué à l'échelle de la Pointe de Caux, son territoire cultive une identité forte, à la fois maritime, fluviale et terrestre et présente une très grande diversité de reliefs et milieux : la mer, la façade de falaises, la plaine alluviale, le plateau et les espaces urbanisés.

Forte de sa situation géographique privilégiée, Le Havre Seine Métropole rassemble tous les atouts d'une grande métropole attractive. Première place française pour le commerce international, ouvrant sur l'une des mers les plus empruntées du globe, le territoire de LHSM est la porte d'entrée du corridor de la vallée de la Seine, articulant le monde globalisé avec Paris et l'Île-de-France.

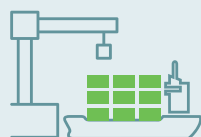
Ainsi doté d'un pôle industriel et portuaire indispensable à l'économie du pays, le territoire de la Communauté urbaine n'en est pas moins une terre d'agriculture, avec des terres fertiles qui constituent un espace productif de première importance. L'agriculture y est principalement tournée vers la polyculture et l'élevage et la culture maraîchère est en développement.

Le Havre Seine Métropole bénéficie en outre d'atouts touristiques exceptionnels - naturels, patrimoniaux et culturels - qui en font une destination touristique ma-

jeure. L'abondance des richesses patrimoniales y est remarquable : archéologique, médiéval et religieux, identité rurale et agricole, patrimoine maritime et industriel. Ce sont autant d'atouts pour le territoire, son activité économique, pour le tourisme et la qualité de vie des habitants.

Le campus d'envergure internationale en synergie avec les enjeux de développement du territoire, situé en centre-ville et accueillant plus de 13 000 étudiants, complète l'attractivité du territoire.

LHSM s'inscrit dans différentes démarches/programmes structurantes pour l'avenir, notamment Le Havre SmartPortCity / Territoire d'innovation grande ambition et le Pacte territorial pour la transition écologique et industrielle pour faire face aux grands enjeux de demain liés à l'attractivité, à la mobilité, à la sobriété foncière et engager les transitions écologique, énergétique et industrielle du territoire.



1^{ER} PORT
À CONTENEURS
DE FRANCE



66 %
DU TERRITOIRE
EST AGRICOLE



508
EXPLOITATIONS
AGRICOLLES



PLUSIEURS
SITES TOURISTIQUES
TRÈS FRÉQUENTÉS :
ÉTRETAT, MUMA,
JARDINS SUSPENDUS



1 200
ÉTABLISSEMENTS
32 000
EMPLOIS SUR LA ZONE
INDUSTRIELLE



65 KM
DE LITTORAL



1
CAMPUS
EN CENTRE-VILLE



DES SITES NATURELS
D'EXCEPTION
LES FALAISES D'ÉTRETAT,
LA RÉSERVE NATURELLE
DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

II. Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique

Face aux défis du 21^{ème} siècle que sont la lutte contre le changement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air, la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique, la lutte contre la perte de biodiversité, la Communauté urbaine met en œuvre depuis de nombreuses années des politiques déterminantes (premières lignes de tramway, plan vélo, plate-forme territoriale de la rénovation énergétique, agro-écologie, ...).

Aujourd'hui, Le Havre Seine Métropole se donne pour ambition d'être un territoire de référence dans l'engagement qu'elle opère pour la transition écologique de son territoire au regard de ses spécificités. Par son action territoriale globale, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole contribuera à l'atteinte de l'objectif « neutralité carbone en 2050 », objectif retenu par la France pour sa politique d'atténuation du changement climatique en application de l'accord de Paris conclu en 2015.

La CU est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui se substituera à terme à son Plan Climat Energie Territorial adopté en 2012. Le PCAET inclura le schéma directeur des énergies (SDE) qui dessinera le profil énergétique du territoire afin d'en optimiser l'efficacité énergétique

tout en développant les énergies renouvelables et de récupération et intégrera les enjeux énergétiques dans les différentes politiques publiques portées par la Communauté urbaine (mobilité, aménagement, urbanisme...).

L'identité industrielle du territoire de la CU, transformateur de matières premières en énergie, avec ses raffineries et bientôt son usine de fabrication d'éoliennes, ouvre un champ des possibles immense au développement de l'économie circulaire et des énergies renouvelables. L'écosystème industriel local (chimie et pétrochimie) en fait également un candidat sérieux au développement d'une filière hydrogène d'ampleur nationale. Le Pacte territorial pour la transition écologique et industrielle, signé début 2020 par la Communauté urbaine avec 10 autres partenaires, engage ainsi le territoire dans une transformation économique, sociale et collaborative pour créer un nouveau modèle d'économie à haute qualité écologique, industrielle et technologique.

La Communauté urbaine se fixe également l'objectif d'un territoire plus résilient face aux aléas auxquels il est confronté, un territoire capable de s'adapter aux mutations du monde.

III. La participation des habitants et des acteurs de la société civile

La Communauté urbaine s'appuie sur son Conseil de développement (Codev) pour l'accompagner dans la construction de son territoire de demain. Lieu d'expertise citoyenne et de débat sur les enjeux métropolitains à moyen et long termes, le Conseil de développement rassemble 60 membres, acteurs des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs venus de l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine.

Le Codev a vocation à intervenir en appui des politiques publiques portées par la CU et est amené à se positionner sur des enjeux de prospective territoriale. Son objectif est de faire émerger une parole collective sur des questions d'intérêt commun et ainsi contribuer à enrichir la décision politique. Mis en place début 2020, le Codev accompagne et nourrit les réflexions de la collectivité sur les enjeux stratégiques du territoire autour des thématiques suivantes : cadre de vie, attractivité, tourisme, transformations économiques et numériques et enseignement supérieur. Au-delà du travail et des réflexions ainsi portés par le Codev, la Communauté urbaine a mené en septembre 2020 une consultation auprès de ses habitants dans le cadre de la Mission villes neutres pour le climat et intelligentes, programme porté par la Commission européenne au titre du programme Horizon Europe 2021-

2027 qui a pour ambition de soutenir 100 villes climatiquement neutres en 2030.

Un panel de 50 citoyens représentatifs du territoire de la CU a ainsi travaillé en ateliers sur leur vision du territoire en 2030 sur les enjeux notamment du changement climatique, de l'efficacité énergétique, de la mobilité durable, de l'économie circulaire, des énergies renouvelables, de la production alimentaire urbaine. Une concertation est également prévue dans le cadre de la stratégie nature de la CU.

Par ailleurs, dans les tous prochains mois et années, la Communauté urbaine engagera d'autres concertations. L'élaboration du PLUi fera l'objet d'une large concertation, laquelle, en touchant un public nombreux et diversifié, offrira aux habitants la possibilité d'exprimer leurs attentes sur le projet pour le territoire et de faire part de leurs observations et remarques, dans une perspective d'intérêt général.

De même, l'élaboration du PCAET fera l'objet d'une communication tout au long du processus. Une stratégie de communication est en cours de définition ; cette communication, en tant qu'outil de mobilisation, viendra faciliter la concertation au fur et à mesure de l'élaboration du PCAET.

Enfin, l'extension du réseau de tramway s'accompagnera d'un important travail de concertation avec la population sur l'ensemble de l'itinéraire desservi afin d'affiner le projet tant sur les services attendus que sur l'implantation précise des stations et autres aménagements à réaliser. La commission nationale du débat

public (CNDP) constituera l'une des pièces maîtresses de ce processus de concertation.

IV. Présentation des priorités stratégiques du territoire

A. Développer des transports en commun propres et performants et faciliter les déplacements sur le territoire

La mobilité est pour tous un enjeu de qualité de vie, qui participe à la réduction des fractures sociales et territoriales en reliant les zones de service et d'activité du territoire, les communes urbaines, périurbaines et rurales et en participant au développement économique et touristique en desservant efficacement les zones d'emploi, les points d'intérêts patrimoniaux, les établissements culturels et de loisirs.

Dès 2010, Le Havre Seine Métropole a engagé un programme d'actions ambitieux au profit des transports en commun et des modes alternatifs de déplacement comme le vélo ou la marche à pied. Cet élan continu se renforcera encore dans les années à venir, au profit de transports en commun décarbonnés, plus propres et plus performants, participant ainsi à la transition écologique du territoire.

Forte du succès de fréquentation des deux premières lignes de tramway mises en service en 2012, et au-delà, de l'ensemble de son réseau de transports en commun, la Communauté urbaine poursuit le développement de ces services par l'extension d'environ 13 kilomètres de longueur vers l'Est et le Nord de la métropole havraise du réseau de tramway.

Le projet permettra de desservir des zones densément urbanisées et des pôles importants de services et d'emplois et constituera une véritable colonne vertébrale pour le plan de mobilité du territoire métropolitain. Par sa fréquence importante, son amplitude horaire étendue et la fiabilité de son temps de parcours, le développement de ce transport en commun en site propre (TCSP) est également un levier essentiel pour favoriser le report modal de l'automobile vers les transports en commun et ainsi accroître la part des déplacements décarbonés sur le territoire. Au regard des territoires desservis tant au niveau de l'habitat que des bassins d'emplois, les potentiels de fréquentation sont estimés à 28 000 voyages par jour. Le coût estimé de l'opération est de 320 M€ HT.

La réalisation de cette 3^{ème} ligne de tramway sera complétée d'une réflexion sur l'organisation des mobilités à l'échelle du territoire de la Communauté urbaine ; particulièrement vers le nord et vers l'est du territoire en y intégrant les mobilités douces et le thème de l'intermodalité.

En sus de la réalisation de cet équipement structurant pour le territoire, la Communauté urbaine engage le renouvellement décarboné de sa flotte de bus qui s'appuie sur un mix énergétique autour de motorisations hydrogène (11 bus d'ici fin 2025 et une station) et GNV (51 bus d'ici 2025).

En complément de la décarbonation de son offre de transports en commun, la Communauté urbaine continue d'investir fortement sur son territoire dans le développement des mobilités actives. Le second plan vélo permettra la réalisation de 265 kms supplémentaires de voies cyclables à l'horizon 2030 qui s'ajouteront aux 176 kms du réseau existant et permettront notamment de relier les différentes centralités du territoire par des aménagements continus et sécurisés.

Enfin, la CU continue de déployer le développement de la mobilité électrique avec l'installation de bornes de rechargement pour les véhicules électriques, le renforcement de la location de vélos électriques ou encore le déploiement d'un service de location de trottinettes électriques. Les mobilités actives sont encouragées notamment grâce à la réalisation d'espaces urbains durables apaisés (entrée de ville au Havre, projets de centre-bourgs dans les communes...).

B. Accélérer la transition énergétique du territoire

Depuis plusieurs années, le territoire est fortement engagé dans une politique de transition énergétique et écologique. La CU souhaite aujourd'hui conforter son expertise et son impact en matière de système énergétique, équilibre entre l'offre et la demande, filières et réseaux d'approvisionnement locaux et sources de production d'ENR&R, avec pour objectif de tendre vers l'autonomie énergétique du territoire et de contribuer à l'objectif national de neutralité carbone à 2050.

Pour ce faire, elle oriente l'ensemble de ses politiques publiques autour de la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et la transition des énergies fossiles vers les énergies renouvelables. Le schéma directeur des énergies (SDE) de la CU, qui sera adossé au futur PCAET, dessinera le profil énergétique du territoire afin d'en optimiser l'efficacité énergétique tout en développant les énergies renouvelables et de récupération.

D'ici 3 ans, avec l'extension des réseaux de chaleur de Mont-Gaillard et de Caucriauville (réseau de chaleur Le Havre sud), 334 bâtiments collectifs (privés ou publics) seront raccordés à une source de chaleur renouvelable basée sur la biomasse (projet BioSynErgy) ou la récupération de chaleur industrielle permettant de réduire de manière significative l'empreinte carbone du territoire en assurant la maîtrise de la facture énergétique des abonnés aux réseaux. Ces extensions représentent une avancée très significative au regard des objectifs de neutralité carbone d'ici à 2050 et, d'ici 2024, plus de la moitié des habitants du Havre seront ainsi alimentés en chauffage depuis une source renouvelable.

Le SDE mettra en avant de nouvelles opportunités de développement de réseaux de chaleur sur le territoire de la CU. Des études d'interconnexion de réseaux de

distribution de chaleur ou de partenariats avec des industriels pour valoriser plus d'énergies fatales sur le territoire sont en cours.

Accélérer la transition énergétique du territoire, c'est également investir dans la rénovation énergétique des bâtiments publics. Le territoire havrais (LHSM, la Ville et le CCAS du Havre, et la commune d'Octeville-sur-Mer) s'inscrit dans un contrat de performance énergétique, avec des objectifs de performance entre 20 et 60 % d'économie d'énergie sur les bâtiments publics concernés. Les communes investissent également massivement dans la rénovation énergétique de leur patrimoine.

Par ailleurs, dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, la Communauté urbaine met en œuvre un plan de massification de la rénovation énergétique des logements des particuliers et des copropriétés complémentaires aux dispositifs mis en place par l'Etat dans le cadre de MaPrimeRenov' et MaPrimeRenov copro. Grâce à cette politique volontariste engagée dès 2016 et à l'accompagnement mené auprès des propriétaires par la plateforme territoriale de la rénovation énergétique de la Communauté urbaine, 10 000 logements à l'échelle du territoire ont d'ores et-déjà fait l'objet d'une rénovation thermique. Cette dynamique sera confortée dans les années à venir.

La décarbonation des transports en commun permettra de renforcer l'offre de transports en commun en cœur urbain et sur le territoire et ainsi de diminuer l'utilisation de la voiture, le transport constituant le premier secteur en termes d'émission de gaz à effet de serre en France.

C. Restaurer les fonctionnalités écologiques pour enracer l'attrait du territoire

Engagée dans l'OGS (Opération Grand Site), démarche de labellisation Grand site de France, pour la protection des falaises de la côte d'Albâtre, la Communauté urbaine s'attache fortement à la protection de ce site d'exception, identitaire de son territoire et point d'attraction touristique majeur.

De la Réserve de l'estuaire de la Seine aux falaises d'Etretat, les espaces naturels du territoire communautaire sont vastes et d'une grande diversité. Indispensables à l'équilibre et au développement du territoire, ils sont sensiblement impactés par le réchauffement climatique, l'artificialisation des sols et l'évolution des modes de vie. Face à ce constat, Le Havre Seine métropole lancera avant fin 2021 sa stratégie nature et biodiversité, en co-construction avec les partenaires associatifs, institutionnels et techniques impliqués dans la gestion des milieux naturels. Des solutions fondées sur

la nature seront au cœur des actions mises en œuvre.

La Communauté urbaine continue par ailleurs de s'engager au quotidien pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants notamment par le renforcement de ses infrastructures liés au cycle de l'eau (stations d'épuration, usines d'eau potable, équipements de lutte contre les inondations) et la rénovation de la trame verte et bleue.

La CU est également mobilisée sur les enjeux forts de lutte contre les phénomènes de ruissellement, d'inondations et d'érosion sur les communes de plateaux mais aussi de résilience des zones urbanisées. A ce titre, le projet emblématique de la renaturation du Saint-Laurent en remettant la rivière dans son lit d'origine permettra de restituer la continuité écologique et de lutter contre les inondations du secteur.

D. Favoriser une économie circulaire et une sobriété foncière

De sa longue histoire industrielle, le territoire havrais a hérité une importante quantité de friches à réhabiliter. C'est la raison pour laquelle la CU développe un programme de requalification, aménagement, reconversion de friches dont les principales opérations sont : démolition du Hangar 41, aménagement du site de Soquence, réalisation de terrains familiaux à Harfleur, résorption de la friche Evers à Epouville. Par ailleurs, le projet d'aménagement porté par l'aménageur Alceane rue du Mont Joly au Havre est aidé au titre du fonds friche dans le cadre du Plan de Relance.

Le Havre Seine Métropole s'est engagée dans une démarche volontariste en matière de collecte et de valorisation des déchets, notamment avec son plan d'action « ambition zéro gâchis », pour devenir un territoire responsable et exemplaire à la hauteur des nouveaux défis : économie solidaire, économie circulaire, innovation environnementale... La Communauté Urbaine a ainsi notamment créé La Recyclerie et organise chaque année le salon Réinventif, salon du réemploi. La CU déploie également des moyens pour moderniser la collecte (bacs pucés) et renforce son réseau de déchèteries avec la construction d'ici 2025 de 3 nouveaux centres de recyclage, pour que chaque

habitant ait accès à un centre en moins de 15 minutes sur l'ensemble du territoire.

Le territoire de la CU, composé à 65 % de terres agricoles sur lequel sont implantées 508 exploitations agricoles, bénéficie d'une agriculture dynamique et diversifiée, véritable atout pour son économie et l'alimentation de ses habitants. Depuis 2016, la Communauté urbaine déploie une stratégie agricole et alimentaire visant à resserrer les liens avec l'agriculture, soutenir son essor et développer les filières locales, pour une économie alimentaire de proximité et une agriculture locale économiquement viable, pourvoyeuse d'emplois, préservant la qualité de l'environnement et assurant une partie de l'alimentation des habitants en produits de qualité. La CU préserve le foncier agricole dans le cadre de sa politique d'aménagement, favorise l'exploitation agricole de parcelles publiques, développe des outils pour dynamiser les filières et des dispositifs techniques et financiers destinés à encourager les pratiques agricoles durables, avec des réalisations emblématiques : espace-test agricole, toile alimentaire, accompagnement des communes pour l'approvisionnement des cantines...

E. Renforcer la cohésion sociale et territoriale

E.1 Accompagner le développement cohérent et équilibré du territoire

Les projets multiples portés par les communes participent à la cohésion, au développement et au dynamisme du territoire, au service des habitants.

Les communes investissent et la CU soutient financièrement ces projets. Ainsi, sur la période 2021-2026, un fonds de concours de 20 M€ est dédié aux projets d'investissement des communes et un fonds de 3 M€ est dédié aux projets d'équipements sportifs des communes.

Au-delà de ce soutien financier, la communauté s'engage aux côtés des communes dans un souci de cohésion. Ainsi, les communes de Criquetot-l'Esneval, Etréat et Saint-Romain-de-Colbosc, labellisées « Petites villes de demain », bénéficient de ce programme pour bâtir et concrétiser leur projet de territoire à l'échelle du mandat, notamment en matière de requalification de l'habitat, de valorisation du patrimoine bâti, d'espaces publics, de consolidation du tissu commercial existant ou de développement de nouveaux services de proximité. La CU accompagne ces communes pour coordonner la mise en œuvre de ces projets dans le cadre du programme.

Par ailleurs, la Communauté urbaine participe à renforcer l'accès aux services publics de proximité grâce aux deux Maisons du territoire, lesquelles, labellisées Maisons France Services par l'Etat, proposent aux usagers

de trouver, en un lieu unique, en sus des renseignements sur les services de la Communauté urbaine, un panel de services généraux et personnalisés avec 10 opérateurs représentés (CAF, CPAM, La Poste, Pôle Emploi, Caisse de retraite, Agirc-Arrco, Mutualité Sociale Agricole et Ministères de la justice, des finances et de l'intérieur).

Enfin, la Communauté urbaine continue son action volontariste en matière de santé dans le cadre de ses compétences et aux côtés des acteurs de santé, autour de deux axes principaux : prévention et démographie médicale. Dans ce cadre, la CU continue de financer la première année d'études de santé au Havre ainsi que l'universitarisation du Groupe Hospitalier du Havre en soutenant le recrutement de PU/PH. De plus, le contrat local de santé, en cours de refonte, s'articule autour de l'accès aux soins, de l'environnement et du cadre de vie et des comportements favorables à la santé. Les travaux entrepris dans ce cadre ont vocation à s'articuler avec les documents stratégiques communautaires (PLH, PAT, PLUI, plan climat, plan vélo, stratégie nature, etc.).

E.2 Favoriser la cohésion sociale

Afin de renforcer la cohésion sociale sur son territoire, la Communauté urbaine a créé un GIP dont l'objet est de porter le contrat de ville dans ses 3 dimensions : développement économique et emploi, cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain. En 2021, 118 actions sont financées relevant de l'emploi, de

l'accès aux droits, de la santé, de la réussite éducative et scolaire, du soutien aux victimes de violences intra-familiales, de l'accès au logement et de lutte contre les radicalités. Entre les quartier QPV et TVA (territoires de veille active), ce sont plus de 20 % des habitants de la CU qui sont concernés par cet ensemble d'actions dont le coût annuel s'élève à 10 M€.

La Communauté urbaine organise la solidarité sur son territoire à partir d'objectifs qui ont été réaffirmés dans le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR), à savoir :

- Le renforcement de l'accès à la qualification et à l'emploi en agissant sur les freins psycho-sociaux (savoir-être, déscolarisation, mobilité, santé...) ; 600 enfants dans les programmes de réussite éducative,
- Soutien à la parentalité pour l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif ; 2 cités éducatives, actions associatives de lutte contre le décrochage scolaire, renforcement du lien parents/enfant/école par des actions facilitant l'accès à la culture, à la lecture, aux sports, à la musique (action DEMOS, orchestre dans les écoles)
- L'accès aux droits et l'accompagnement des personnes pour lutter contre la fracture numérique : coordination de postes de conseillers numériques répartis entre collectivités et associations sur 70 points d'accueil recensés sur le territoire de la CU (réponse AMI ministère de la transition numérique)
- Développement de la participation citoyenne des habitants à l'appui des opérateurs du renouvellement urbain avec l'ANRU, et des conventions d'exonération de TFPB avec l'ensemble des bailleurs sociaux présents sur le territoire.

De plus, la CU s'est portée candidate à la labellisation « cité de l'emploi ». Ce dispositif permet de suivre des publics cibles (familles monoparentales, jeunes diplômés, personnes bénéficiaires de l'obligation d'emplois travailleurs handicapés).

En outre, la CU mène, de manière transversale dans l'ensemble de ses politiques publiques, des actions en direction des personnes les plus modestes. C'est le cas avec le contrat de solidarité eau pour garantir l'accès de tous les habitants au service de l'eau. De même, en matière de transports, avec la tarification solidaire des transports en commun ainsi que l'accompagnement à l'utilisation des transports en commun, en lien notamment avec le pôle mobilité qui regroupe des associations facilitant l'insertion par la mobilité. La CU accompagne également les propriétaires occupants à faibles revenus à réaliser des travaux dans leur logement au travers de son programme d'intérêt général (PIG). Enfin la Communauté urbaine porte les ateliers santé ville (ASV) qui déclinent chaque année de nombreuses actions dans les quartiers, en lien avec les communes, par exemple sur l'obésité, l'hygiène, l'alimentation, les risques liés aux écrans.

E.3 Renforcer la transformation numérique

Les territoires tiennent un rôle primordial dans l'invention de modèles innovants visant l'amélioration du service rendu à la population et le développement économique, parce qu'elles sont proches des citoyens-usagers et parce qu'elles sont capables de donner des impulsions fortes dans plusieurs secteurs de l'économie et de la vie sociale. L'ensemble des compétences de la CU et de ses communes membres sont concernées par cette révolution des usages : les transports, l'énergie, les bâtiments, la culture, l'éducation notamment.

La construction de ces innovations requiert de bâtir un écosystème ouvert et intégré. Le territoire et ses principaux partenaires publics et privés, dont le port, s'engagent donc dans une politique d'innovation ambitieuse pour construire un territoire maritime et portuaire innovant, modèle de référence en matière d'innovation exportable dans d'autres régions du monde ayant à relever des enjeux de cohabitation ville-port. Sur le territoire de la CU, les projets innovants s'articulent autour du programme Le Havre Smart Port City, programme public-privé mobilisant 220 M€, qui structure les projets pour une métropole connectée et innovante : plateforme smart data services, 5G-Lab, Smart Port Big Data notamment...

La Communauté urbaine est également à l'origine de la Cité numérique, hub d'innovation public-privé doté d'un équipement emblématique et d'une offre de services qui est au cœur de la politique d'innovation du territoire.

Les communes du territoire continuent de s'engager également pour le numérique du quotidien en développant et proposant des équipements numériques au service des apprentissages, des habitants et de l'attractivité (numérique dans les écoles, guichet unique, droit des sols, découverte du territoire...). Plusieurs communes du territoire ont d'ailleurs été retenues dans le cadre de l'appel à projets «continuité pédagogique - pour un socle numérique à l'école élémentaire».

F. Conforter l'attractivité territoriale grâce aux richesses patrimoniales et à une ambition culturelle partagée

Compétente en matière d'animation culturelle sur son territoire, la Communauté urbaine propose une offre culturelle riche et œuvre avec ses partenaires en faveur de l'accès à la culture pour tous les publics, notamment les jeunes et les habitants des communes rurales : école de musique intercommunale, Fête du cirque, Ciné-toiles, festival Ad'hoc, Gromesnil dans tous ses états, Métropole en scène... La CU accompagne également les projets initiés par les partenaires sur le territoire : Ouest Park Festival, Hello Birds, une saison graphique, Week-end béton...

Labellisée Pays d'art et d'histoire par le ministère de la Culture, Le Havre Seine Métropole propose une programmation faite de visites guidées, de conférences, d'expositions... Elle promeut ainsi le patrimoine du territoire auprès des habitants et participe à en renforcer l'attractivité touristique. Dans les années à venir, le projet LH Expérience, porte d'entrée et d'introduction immersive à la découverte du territoire, viendra compléter cette offre. De même, depuis 2017, la programmation annuelle Un Été au Havre, faite d'œuvres

monumentales et d'expositions, fait rayonner Le Havre Seine Métropole et au-delà.

Au regard de leur compétence en matière culturelle, les communes du territoire participent également activement et largement à ce dynamisme. En entretenant et faisant vivre le patrimoine local elles participent à l'attractivité du territoire, citons notamment les travaux à venir sur l'abbaye de Montivilliers ou encore la réhabilitation du Muséum d'Histoire naturelle de la ville du Havre aidé au titre du volet culture du plan de relance. De nouveaux équipements verront le jour dans les années à venir, notamment l'équipement culturel du Mont-Gaillard de la ville du Havre, qui participera également au rayonnement culturel du territoire. La poursuite de l'aménagement du Mémorial de Bruneval de Saint-Jouin-Bruneval valorisera un fait historique majeur de la Seconde Guerre Mondiale, l'opération Biting, dans la perspective du 80^e anniversaire de l'opération, le 26 juin 2022.

G. Conduire les transitions du paysage industrialo-portuaire pour une interface ville-port qualitative

Le territoire havrais est fortement imprégné de son caractère industrialo-portuaire. Le déplacement progressif des activités portuaires vers des entrepôts et quais devenus XXL laisse place à de vastes espaces libres, parfois délaissés, souvent sous-utilisés.

Les « Quartiers Sud » se sont mis en mouvement avec l'émergence de nouveaux quartiers, une amélioration progressive du parc de logements et de nouvelles fonctions offrant aux habitants et visiteurs un nouveau visage au cœur d'agglomération, à l'interface de la ville et du port, accueillant notamment en partie le campus havrais.

La CU prend sa part dans cette dynamique en optimisant le foncier rendu disponible pour l'implantation de projets. Ainsi, la barge du CROUS accueillera dès la rentrée 2023 un restaurant universitaire flottant au cœur du campus, l'aménagement du quai de Marseille permettra d'accueillir les croisières fluviales dans des conditions améliorées. Non loin de là, le déménagement de l'IUT sur le campus achèvera la structuration d'un campus unifié.

Enfin, le territoire accueillera dès 2025 le nouveau terminal croisières. Fruit d'un partenariat de la Communauté urbaine avec HAROPA Port, réunis au sein d'un GIP, ce nouveau terminal sera construit sur le site de l'actuel terminal, pointe de Floride, à l'interface de la ville et du port.

Projet structurant pour le territoire et au-delà, notamment en termes d'attractivité, l'aménagement de la pointe de Floride pour l'accueil des croisières maritimes a pour objet de moderniser les infrastructures des terminaux pour améliorer l'accueil des paquebots et de leurs passagers. L'objectif est d'y accueillir à terme 600 000 passagers par an, dans des conditions de confort et de sécurité renforcées. Ce projet d'envergure porte à la fois sur la construction des terminaux et la réalisation des espaces publics extérieurs (50 M€ financés par la Communauté urbaine, la Région et le GIP) et sur les aménagements pour l'accueil des infrastructures (40 M€ financés par HAROPA Port incluant notamment l'électrification des quais pour 20 M€).

Article 5 Présentation du territoire et du projet de transition sociale et écologique de la Métropole Rouen Normandie

I. Présentation générale du territoire

Aboutissement d'une construction communautaire, qui a débuté dès les années 2000, la Métropole Rouen Normandie est la 4^{ème} métropole de France par le nombre de communes membres (71), 2^{ème} investisseur public et principale locomotive économique de Normandie.

Regroupant près de 500 000 habitants, le territoire métropolitain se caractérise par une forte présence d'espaces naturels (1/3 de surface boisée et 1/3 de surface en espaces naturels autres et agricoles) et de la Seine avec plus de 100 kms de linéaire fluvial, lui conférant une géographie à paysages diversifiés (vallées, plateaux et coteaux).

La métropole rouennaise est forte de nombreux atouts : une position clé - à l'intersection des axes routiers et ferroviaires du Nord-Ouest - sur l'axe Seine, corridor de développement économique et touristique entre Paris et l'estuaire, un secteur industriel puissant, une filière portuaire dynamique, un tissu de commerces et de PME-PMI diversifié, des savoir-faire reconnus dans le domaine des hautes technologies (écotechnologies, santé, numérique, automobile...), une population jeune, une université et des grandes écoles intégrées dans la Communauté d'Universités et d'Établissements Normandie Université, un patrimoine naturel et culturel d'une grande richesse.

Elle peut aussi compter sur des coopérations renforcées avec ses partenaires naturels, au premier plan desquels figurent la Ville de Rouen, la Région Normandie et le Département de Seine-Maritime. Elle développe également une coopération active avec le Grand Port Maritime de Rouen, acteur économique majeur de son territoire. Par ailleurs, en recherche d'un équilibre territorial à l'échelle de son bassin de vie, elle initie des coopérations interterritoriales avec ses territoires voisins.

Plus globalement, le territoire de la Métropole Rouen Normandie s'inscrit dans un système d'échelles et d'interactions qui influence ses dynamiques : au niveau européen, au sein du corridor logistique ouest européen ; au niveau national et interrégional, au sein de l'axe Seine et son bassin de 11 millions d'habitants ; au niveau régional, en tant que 1^{er} pôle d'emplois et territoire de projets.

10^{ÈME}
AGGLOMÉRATION
FRANÇAISE



7^{ÈME}
MÉTROPOLE FRANÇAISE
PAR SA SUPERFICIE

1/3
DE SURFACE
BOISÉE



489 844
HABITANTS
(données INSEE,
sans double compte)



256 060
LOGEMENTS



71
COMMUNES
DONT 45 DE MOINS
DE 4 500 HABITANTS

225 359
EMPLOIS



35 000
ENTREPRISES

664 KM²



100
KM DE SEINE

44 000
ÉTUDIANTS

II. Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique

La dynamique métropolitaine s'accélère donc, en s'appuyant sur des engagements récents qui s'inscrivent plus largement dans une dynamique régionale, nationale et européenne :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial, approuvé par le Conseil communautaire en décembre 2019, qui fixe la stratégie et le plan d'actions en matière de transition écologique avec des objectifs phares :
 - Un territoire 100 % énergie renouvelable à l'horizon 2050.
 - Réduction des consommations d'énergie de 70 % (par rapport à 2005).
 - Multiplication par 2,5 de la production d'énergie renouvelable.
 - 100 % de logements rénovés BBC Reno.
 - 50 % des déplacements individuels en modes alternatifs à la voiture d'ici 2030.
 - 50 % des terres agricoles exploitées en bio d'ici 2050.
 - 100 % des exploitations agricoles engagées dans des circuits courts.
 - Réduction du volume de déchets
 - La COP 21 locale avec la signature des « Accords de Rouen pour le Climat » intervenue en novembre 2018, démarche qui fédère de nombreux acteurs du territoire autour de l'urgence climatique ;
 - Le Contrat de Transition Ecologique, dispositif dont la Métropole est lauréate depuis juillet 2019, conforte son ambition et son leadership en matière de lutte contre le changement climatique ;
 - Territoire d'industrie, dispositif auquel la Métropole est inscrite. Elle travaille dans ce cadre sur la régénération du tissu industriel sous l'angle du développement de l'électromobilité et des mobilités durables ;
 - Territoire d'Innovation, au titre du PIA 3 : la Métropole porte le projet partenarial de transformation globale et systémique « Mobilité intelligente pour tous » ;
 - Projet européen Urbanpact, dans le cadre du programme Urbact III : la Métropole Rouen Normandie s'inscrit dans un partenariat européen dans l'objectif de définir son plan d'action opérationnel pour devenir un territoire 100 % énergie renouvelable ;
 - Capitale Européenne de la Culture, dispositif auquel la Métropole est candidate pour 2028.
- Récemment, la Métropole Rouen Normandie a fait le choix d'affirmer son engagement à conduire une transition sociale-écologique ambitieuse sur le territoire et ainsi l'emmener vers une résilience solide et une croissance durable et inclusive, en déclarant l'état d'urgence climatique pour atteindre au plus vite la neutralité carbone et en avançant à 2040 l'objectif « Territoire 100% énergies renouvelables » et neu-

tralité carbone du territoire, en adhérant à la campagne mondiale « cities race to zero » et en signant la Déclaration de Paris, donc en « s'engageant à placer les enjeux climatiques au cœur des décisions politiques et d'éclairer le projet de territoire au regard de l'objectif de transition sociale-écologique ».

Cette ambition vient renforcer, mais également s'appuie sur les politiques structurantes menées depuis sa création (CREA en 2010 puis Métropole en 2015), évolution statutaire qui a vu son périmètre de compétences s'élargir, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'urbanisme et de l'aménagement. Ce statut permet d'actionner de nouveaux leviers pour une action publique cohérente et puissante en matière de lutte contre le changement climatique, au travers de son PCAET, mais également en matière de stratégie urbaine et plus largement d'aménagement du territoire au travers de ses documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, PDU/PDM, PLH), porteurs d'équilibre territorial et répondant à l'objectif du zéro artificialisation nette.

Enfin, l'exemplarité de la Métropole est un enjeu essentiel dans cette transition sociale et écologique. Au-delà de son rôle de coordonnateur de cette transition sur son territoire, la Métropole se veut exemplaire dans le fonctionnement interne de ses services notamment en matière de réduction des émissions de CO₂, bilan des consommations énergétiques, économie de papier, solutions d'impression, gestion des déchets, éclairage public, pool de véhicules, sensibilisation et formation du personnel, visioconférences, intégration de matériaux bio-sourcés dans la rénovation des bâtiments sont autant de dispositifs déjà mis en place au sein de l'établissement et qui viennent alimenter un processus continu d'amélioration des performances des services et de diminution de son empreinte écologique.

C'est pourquoi et en complément de ce qui est déjà mis en œuvre, la Métropole s'engage plus fortement dans une démarche de « Métropole exemplaire », engagement faisant l'objet d'une délibération cadre, mobilisant ses 1800 agents autour des quatre orientations :

- Favoriser, dans la gestion des sites métropolitains, la performance énergétique et le développement des énergies renouvelables ;
- Promouvoir la mobilité durable au sein des services de la Métropole ;
- Intégrer les critères environnementaux dans le fonctionnement interne des services ;
- Promouvoir le recyclage, le réemploi et le caractère durable des matériels et matériaux, de maintenance et d'équipement des locaux de travail.

C'est forte de ses atouts que la Métropole Rouen Normandie construit un projet social-écologique pour son territoire, dont l'ambition est de répondre aux défis de demain et de devenir capitale du monde d'après.

III. La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Les acteurs du territoire et la société civile sont mobilisés collectivement pour mettre en œuvre ces transitions. Le présent contrat de relance et de transition écologique crée des conditions propices à la participation active des habitants et à leur engagement concret au bénéfice du territoire.

La Métropole a réalisé plusieurs diagnostics de territoire et a élaboré des stratégies concertées avec les acteurs du territoire et ses citoyens, en s'appuyant sur différents outils, au-delà de la concertation réglementaire :

- La communication institutionnelle de la Métropole ;
- La plateforme « je participe » ;
- Le conseil consultatif de développement, qui devient l'instance coordinatrice de la participation citoyenne pour la Métropole ;
- Des ateliers et cafés citoyens mis en place par thématique et en fonction de la temporalité de la réalisation des documents ;
- Des démarches d'animation et de mobilisation citoyenne innovantes.

Il est à souligner qu'en matière de transition sociale-écologique, la Métropole fait le choix d'être l'animatrice de la dynamique territoriale nécessaire pour atteindre les objectifs, au-delà des actions qu'elle porte en matière d'exemplarité et à travers ses compétences. C'est ainsi qu'elle a lancé la démarche de « COP 21 locale » en 2017, qui a abouti aux Accords de Rouen pour le Climat, signés le 28 novembre 2018, et qui s'inscrit dans la durée.

Démarche innovante à cette échelle et menée en étroite collaboration avec l'Ademe et WWF France, elle permet de mobiliser les acteurs du territoire en faveur du climat et fédère les acteurs économiques et institutionnels, les citoyens et les communes pour construire

leur propre engagement. En 2018 et 2019, des coalitions stratégiques ont permis de co-construire la démarche avec les acteurs.

Elle est accompagnée par un groupe d'experts locaux intitulé « GIEC local » chargé d'apporter une expertise scientifique approfondie au niveau local sur le changement climatique et ses conséquences, afin d'aller vers des solutions d'adaptation appropriées à notre territoire. Le « GIEC local » propose des publications de ses travaux.

La Métropole a mis en place des outils visant à accompagner les démarches individuelles et collectives, à retrouver sur la plateforme internet www.notrecop21.fr. Afin d'évaluer cette démarche de mobilisation des acteurs du territoire, un conseil d'évaluation de la transition écologique a été mis en place. Composé d'une vingtaine d'acteurs locaux dont les compétences regroupent l'ensemble des enjeux « air climat énergie », ce conseil d'évaluation rend un avis annuel et communautaire sur la politique évaluée et ses résultats.

Cette démarche a permis la conclusion du Contrat de Transition Ecologique, voté en décembre 2019 et signé entre la Métropole, l'Etat, l'Ademe et la Banque des Territoires.

En complément de ces démarches, la Métropole engage des concertations et animations autour de ses projets de transformations emblématiques : le quartier Rouen Flaubert, le Parc Naturel Urbain des Bruyères ou encore le quartier Saint Sever « en attendant la gare ».

Enfin, dans le cadre du projet européen Urban Pact, l'« Urbact Local Group » associe différents représentants de la société civile pour co-construire avec eux le plan d'action intégré de la Métropole vers un territoire 100% énergie renouvelable.

IV. Présentation des priorités stratégiques du territoire

A. Développer des transports en commun propres et performants et faciliter les déplacements sur le territoire

Le secteur des transports est responsable d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire métropolitain. Il est appelé à être un fort contributeur dans la réduction des consommations d'énergie et la conversion vers l'usage d'énergies renouvelables dans les prochaines années et décennies. Il doit par ailleurs répondre aux besoins de déplacement des ci-

toyens. Le PCAET fixe un objectif de cadrage de 50 % des déplacements individuels en modes alternatifs à la voiture d'ici 2030.

C'est pourquoi la Métropole Rouen Normandie développe des projets favorisant l'électromobilité sur son territoire et en accompagnement de la mise en place des ZFE-m en centres urbains, tels que le déploiement

de bornes de recharge et le développement de services d'autopartage électrique.

Elle accélère par ailleurs le renouvellement de sa flotte de bus, en prévoyant l'acquisition de 200 bus électriques et à hydrogène (achat de 17 bus électriques et de 11 bus à hydrogène, en 2021), en réfléchissant à la transformation de la carburant des BHNS (TEOR) vers une solution dite propre, le tout en mettant en œuvre les infrastructures nécessaires à ce tournant technologique, telles que l'électrification du dépôt de bus.

D'autres solutions sont recherchées pour atteindre une décarbonation totale des flottes captives : tournées vers l'innovation avec le développement de pilote de minibus à air comprimé ; tournées vers l'économie circulaire avec le remplacement des bennes à ordures ménagères diesel par des véhicules alimentés au biogaz (produit par méthanisation de déchets fermentescibles).

Cette transition s'accompagne de mesures devant favoriser le recours à une mobilité moins émettrice de GES et limiter la présence de la voiture en ville. Ainsi la Métropole engage un travail de recomposition de son réseau de TC pour en améliorer son efficacité et le rendre plus attractif, tout comme est prévue la création d'une nouvelle ligne de BHNS (T5) qui permettra de renforcer l'offre de transports en commun en cœur urbain et sur le territoire. Par ailleurs des solutions sont en cours d'expertise pour limiter l'entrée de flux importants de véhicules sur le territoire (renforcement ferroviaire, BHNS) en lien étroit avec les territoires limitrophes.

Une stratégie cyclable ambitieuse vient compléter avantageusement ces opérations. Ce sont ainsi près de 180 km de pistes qui constitueront à terme le réseau structurant du schéma directeur des mobilités actives de la Métropole. De plus, une vélostation doit voir le jour dès 2021, qui permettra la location de vélos à assistance électrique principalement : une première acquisition de 800 VAE est prévue en 2021, l'objectif étant de porter le nombre total de vélos à louer à 2500.

Les mobilités actives sont par ailleurs encouragées grâce à la réalisation d'espaces urbains durables apaisés. Les aménagements liés à la création des ZFE-m en sont une illustration.

Des engagements forts de la Métropole dans le déploiement d'infrastructures de charges et de services d'autopartage de véhicules électriques répondent à ces enjeux de faible émission de la mobilité sur le territoire. De même l'ouverture d'un living lab, s'incarnant par un lieu totem et par un véhicule aménagé spécifique, traduit la volonté d'accompagner ces sujets de transition et ainsi inciter les innovations et changements de comportement indispensables à la transformation du territoire.

Ces différentes stratégies se réfléchissent en termes de cohérence et d'efficacité des déplacements, en fonction des pratiques des usagers, du fonctionnement territorial et des besoins de desserte des territoires. C'est pourquoi des plateformes multimodales sont à aménager, également pour faire le lien avec le transport ferroviaire (pôles d'échange des gares) et des infrastructures à développer pour favoriser le fluvial.

B. Accélérer la transition énergétique du territoire

L'engagement de la Métropole dans le domaine de l'énergie constitue l'engagement phare du PCAET : devenir un territoire 100% énergie renouvelable suppose ainsi :

- La réduction des consommations d'énergie de 70 % (par rapport à 2005).
- La multiplication par 2,5 de la production d'énergie renouvelable et la coopération avec les territoires voisins pour compléter l'approvisionnement en énergies renouvelables

La rénovation massive du bâti, et notamment 100 % de logements rénovés BBC Reno d'ici 2050.

Précurseure dans la mise en place d'une COP 21 locale, la Métropole Rouen Normandie a voulu affirmer son leadership en matière de lutte contre le changement climatique. Cet engagement fort se traduit dans les ambitions de son PCAET et sa labellisation Cit'ergie, il se confirme par ailleurs au travers de son Contrat de Transition Ecologique, ambitions renforcées par la déclaration d'urgence climatique et l'adhésion à la campagne mondiale « Cities Race to Zero », votées en février 2021.

Dans ce cadre la Métropole s'engage à développer la production et l'utilisation des énergies renouvelables : elle a notamment programmé l'extension et le verdis-

sement (biomasse) du réseau de chaleur de Martainville, ainsi que l'extension de celui de Petit Quevilly vers le quartier Saint Julien, réseau alimenté majoritairement par de la chaleur fatale issue de l'incinération des ordures ménagères.

Le développement des énergies renouvelables sur le territoire s'adjoit d'installations de panneaux photovoltaïques sur des espaces dits « inutiles », tels que les toitures des dépôts de bus et tramway, permettant la production d'électricité pour de l'autoconsommation ou de la revente.

Dans le cadre de son PCAET et sa labellisation Cit'ergie, la MRN affiche des objectifs très ambitieux, qui se traduisent concrètement dans ses politiques de réhabilitation de son propre patrimoine ainsi que dans son PLH.

Les communes du territoire mènent également des projets de rénovation thermique de leurs bâtiments : mairies, écoles, salles polyvalentes, gymnases, centres socio-culturels... contribuant ainsi aux objectifs territoriaux de réduction des consommations énergétiques et de production d'énergie renouvelable (installation de panneaux photovoltaïques sur des toitures de bâtiments communaux).

De même, afin d'entraîner globalement le territoire sur la trajectoire de la neutralité carbone et le 100%

EnR&R, la Métropole crée un Service Public de la Transition Énergétique, le STERN, lui-même composé de deux outils opérationnels :

- Une Agence Locale de la Transition Énergétique (ALTERN), sous la forme juridique d'une SPL ;
- Un outil d'investissement dans les énergies renouvelables, sous la forme d'une SEM.

Le premier doit voir le jour en juin 2021 et en phase initiale, l'actionnariat sera composé de la Métropole et des 15 communes engagées dans la labellisation Cit'ergie. Une ouverture au capital aux autres communes sera proposée dès 2022. ALTERN a pour mission d'accompagner les porteurs de projets publics et privés pour accélérer le rythme et rehausser la qualité des rénovations énergétiques sur les logements,

les copropriétés et les bâtiments tertiaires. À l'image d'une plateforme territoriale de la rénovation, ALTERN remplace les actuels Espaces Info Énergie.

La SEM sera créée à l'automne 2021. Elle permettra de répondre aux besoins d'investissement du territoire dans les projets solaires photovoltaïques, biomasse, bois énergie, hydrogène... Elle permettra notamment d'investir dans des projets nécessitant une forte ingénierie technique et financière, qui sont essentiels pour atteindre l'objectif 100% EnR en 2040. Elle aura également vocation à investir dans des projets en partenariat avec des territoires voisins dans une logique de coopération interterritoriale.

C. Restaurer les fonctionnalités écologiques pour enracer l'attrait du territoire

La MRN poursuit ses actions de restauration des milieux naturels remarquables inscrites dans sa stratégie pluriannuelle biodiversité et déclinées dans son nouveau plan d'actions pour la période 2021-2025. Ce dernier consolide notamment son action en matière de connaissance, protection, gestion et conservation des ressources et richesses naturelles du territoire (inventaires scientifiques, programme Mares, gestion des milieux calcicoles et des pelouses silicicoles, éco pâturage, renaturation en ville...).

En particulier et dans un engagement de lutte contre les îlots de chaleur en ville, mais également pour conforter sa trame arborée et sa trame verte et bleue urbaine, la Métropole décline sa stratégie de renaturation par la végétalisation dans les projets de requalification de voiries et d'espaces publics, par le lancement d'une action ambitieuse en faveur de la végétalisation et la plantation d'arbres dans les cours d'école, et par la plantation de haies ou de bosquets / petits boisements dans les délaissés urbains et notamment routiers.

La MRN poursuit ses actions de restauration des

milieux naturels remarquables (pelouses calcicoles, landes silicicoles, réseau des mares...), actions inscrites dans sa stratégie pluriannuelle biodiversité.

Par ailleurs, engagée depuis 2004 dans une charte forestière territoriale (CFT), la Métropole définit son 4^{ème} plan d'actions (2021-2025), qui doit permettre de poursuivre le travail mis en place avec les acteurs de la forêt, d'intégrer plus largement l'adaptation au changement climatique dans la gestion forestière et de promouvoir plus largement les filières bois (construction / énergie) sur son territoire.

Dans un souci de préservation et de valorisation du patrimoine forestier, et en partenariat avec l'ONF, il est envisagé de mener des actions visant à rénover et réinvestir sur le réseau des routes forestières qui structurent l'ensemble des forêts domaniales du territoire. Ces routes forestières et les aires d'accueil aménagées répondent à différents usages complémentaires (deserte améliorée de la ressource en bois, amélioration de l'accueil du public en forêt, renforcement des modes doux...).

D. Favoriser une économie circulaire et une sobriété foncière

De sa longue histoire industrielle, le territoire rouennais a hérité d'une importante quantité de friches à réhabiliter. C'est la raison pour laquelle la métropole développe un programme de requalification, aménagement, reconversion de friches dont les principales opérations sont : projets Seine Sud, recyclage de la friche Luciline, ZAC du Halage (également aidé dans le cadre du plan de relance, au titre du fonds friche et de l'appel à projets porté par l'ADEME), travaux d'aménagements d'espaces publics, de dépollution, d'aménagement du canal du quartier Flaubert (également aidé dans le cadre du plan de relance, au titre du fonds friche), études pré opérationnelles du quartier

Saint-Sever, requalification de la friche Saint-Julien. La Métropole se positionne également en chef de file de cette politique de reconversion dans la poursuite du travail réalisé avec les communes pour l'élaboration du PLUI visant en priorité à mobiliser, tant pour le logement que pour le développement économique, les friches, qu'elles soient privées ou publiques.

La politique partenariale agricole de la Métropole répond à des objectifs ambitieux, inscrits dans son PCAET :

- 50 % des terres agricoles exploitées en bio d'ici 2050.

- 100 % des exploitations agricoles engagées dans des circuits courts.

Ces objectifs s'inscrivent dans son Programme Alimentaire Territorial, adopté en 2019.

Concrètement, cela se traduit par l'élaboration d'une politique foncière agricole et des acquisitions foncières favorables à la préservation de la ressource en eau, à l'installation et au développement des circuits courts alimentaires. De plus, la réalisation d'une cartographie dynamique des acteurs agricoles et alimentaires du territoire permettra de valoriser les opérateurs des

filiales alimentaires locales et leur lien fonctionnel.

Enfin, la mise en place d'un appel à projet «Métropole Nourricière», visant à accompagner le développement de l'agriculture urbaine citoyenne et solidaire en contribuant à augmenter le taux d'autosuffisance alimentaire du territoire, soutiendra la création de jardins partagés et solidaires et de potagers nourriciers.

Ces actions contribuent à l'adaptation du territoire au changement climatique et répondent aux enjeux solidaires, écologiques et de santé de transformation du territoire.

E. Renforcer la cohésion sociale et territoriale

E.1 Favoriser la cohésion sociale

Le développement solidaire de son territoire, la Métropole le construit, en partenariat avec les organismes et collectivités compétents, en poursuivant notamment les objectifs suivants :

- Faciliter le retour à l'emploi et soutenir l'activité économique, au travers de dispositifs tels que le PLIE ou l'expérimentation pour repérer et mobiliser 200 à 250 jeunes dits « Invisibles » ;
- Développer l'offre de logements et lutter contre l'habitat indigne, objectifs largement réaffirmés dans sa programmation locale pour l'habitat 2020-2025, adoptée en décembre 2019 ;
- Rendre les services publics plus accessibles, aussi bien en matière de transport qu'en matière tarifaire ;
- Lutter contre toute forme de discrimination, notamment grâce à son Plan Territorial de Lutte contre les discriminations, renforcé en 2019 et prolongé jusqu'en 2022 ;
- Mener des actions de santé publique et prévenir les comportements à risque par le biais de sa compétence en matière de Politique de la Ville.

En plus des démarches engagées et dispositifs développés par la Métropole, cette dernière décline ces objectifs dans un Plan pauvreté qui fixe les priorités autour de la jeunesse, l'emploi et l'alimentation. En effet, l'Etat a sollicité la Métropole pour l'accompagner dans la mise en œuvre de sa stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. La situation sanitaire actuelle accroît les situations de précarité économique et sociale, c'est pourquoi la Métropole est fortement mobilisée pour la mise en place et la déclinaison de son plan pauvreté, dans le cadre de ses compétences, sur l'ensemble du territoire.

En concertation avec l'Etat et les partenaires, 12 actions ont ainsi été retenues. Nous pouvons citer entre autres : la préparation de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée, l'accompagnement des victimes de violences conjugales, l'aide au démarrage des projets de santé des nouvelles maisons de santé intervenant sur les Quartiers Prioritaires de la ville, l'accompagnement des jeunes bénéficiaires de l'aide à la stabilisation et de l'aide ponctuelle au

titre du FAJ, le soutien à la plateforme de mobilité pour l'animation de vélo-écoles, la captation de logements du parc privé, intermédiation locative et accompagnement de ménages précaires, l'accompagnement de 4 jardins partagés situés en QPV.

E.2 Accompagner le développement cohérent et équilibré du territoire

Dès 2016, la Métropole a créé un fonds de soutien aux investissements communaux, qui est apparu comme un outil précieux, permettant d'accélérer le développement des communes, mais également de favoriser la croissance économique et l'emploi. Aujourd'hui renouvelé, ce Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL) devra largement profiter à la transition sociale-écologique du territoire.

Par ailleurs, solidaire de ses 45 communes de moins de 4500 habitants et soucieuse d'un développement équilibré et harmonieux pour ces dernières, la Métropole propose en complément un Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA).

Cette solidarité a pris un sens particulier en ces temps de crises multiples avec un acte fort de la Métropole qui a déployé sur son territoire un dispositif exceptionnel d'aide s'adressant aux entreprises, aux jeunes et aux associations (notamment intervenant sur le champ de la solidarité) : le Plan Local d'Urgence Solidaire (PLUS).

E.3 Renforcer la transformation numérique

L'écosystème numérique doit répondre et anticiper les besoins de demain. Son adaptation nécessite aujourd'hui de déployer des plateformes d'informations ou des portails citoyens, des solutions numériques pour la dématérialisation des procédures, des systèmes de gestion des mobilités ou des micro grids... c'est bien là l'ambition de la stratégie digitale de la Métropole - d'une Métropole performante et innovante, à une Métropole responsable, en passant par la Métropole attractive et fédératrice - qui déploie un programme d'actions qui s'adresse aux acteurs du territoire, et mobilise les énergies internes pour transformer tous les aspects de l'action publique : le raccordement à la fibre optique des mairies, la réalisation d'un cadastre énergétique, la dématérialisation des process administratifs comme les marchés pu-

blics ou les procédures courrier, le développement de plateformes multimodales d'intermédiation telle que le MaaS, le déploiement progressif d'un système global d'hypervision et de gestion dynamique des données (hyperviseur mobilité) en sont une illustration opérationnelle.

La transition numérique étant également un sujet de transition écologique (pour rappel, 5.2 % des émissions de gaz à effet de serre sont ainsi liées au numérique), une mobilisation des acteurs du territoire métropolitain est actuellement engagée dans le cadre de la COP21 pour réduire les impacts du numérique et créer un véritable écosystème du numérique responsable : réduction des consommations énergétiques et de matériel par les utilisateurs, formation de prestataires écoconcepteurs de services numériques, filière locale de recyclage/ réemploi.

F. Conforter l'attractivité territoriale grâce aux richesses patrimoniales et à une ambition culturelle partagée

Soucieuse de porter une ambition pour son territoire, ses communes et ses habitants, la Métropole développe une politique culturelle à travers son concours aux équipements, aux manifestations, aux actions artistiques, culturelles et patrimoniales du territoire, qui vise l'accessibilité et la participation des populations à des pratiques culturelles et artistiques dans leur diversité, dans un objectif de cohésion sociale et d'émancipation. Elle participe ainsi au développement, à l'identité et à l'attractivité de son territoire.

La création, par la Métropole, de la Réunion des Musées Métropolitains (RMM), regroupant 11 musées, traduit cette volonté de renforcer sa politique culturelle. En effet, cette réunion inédite des collections des musées permet au plus grand nombre un accès gratuit à plus de 40 000 objets et chefs-d'œuvre et de valoriser la richesse des musées de la MRN, déclinant un éventail complet des savoirs. Tout ceci est permis par une programmation pluriannuelle d'investissements, en réponse aux besoins d'amélioration de l'accueil du public, de la préservation des œuvres et leur mise en réserve, ainsi que d'économie d'énergie.

Il est également à noter qu'en 2018, la Métropole s'est fortement engagée pour lancer la candidature de

Rouen au titre de capitale européenne de la culture, initiative ambitieuse qui doit irriguer largement les territoires jusqu'à la mer. Rouen, Capitale Européenne de la Culture en 2028 fait partie des enjeux majeurs pour les années à venir, bien au-delà du seul champ de la culture, puisque le sujet s'invite sur le champ urbanistique, touristique, de la mobilité, du développement durable, de la participation des citoyens, ...

Par ailleurs, les projets de réhabilitation de lieux culturels, notamment la restauration de la cathédrale de Rouen et de l'abbatiale Saint-Ouen, mais également les investissements à l'opéra de Rouen dans le cadre du volet culture du plan de relance sont essentiels au déploiement du rayonnement culturel et touristique de la métropole. En effet, ces lieux présentent un intérêt patrimonial indéniable et certains bénéficient d'une protection au titre des monuments historiques.

Cette valeur architecturale, qui va de l'église gothique au bâtiment industriel, en passant par l'hôtel particulier, la maison d'écrivain, ou le palais des Beaux-Arts, est le reflet de l'identité de notre territoire. Elle doit constituer un élément fort d'une offre culturelle fédérée, en lien avec le Label VPAH.

Article 6 Gouvernance

Le contrat portant sur deux territoires distincts mais présentant des enjeux et une stratégie partagés, il est proposé de décliner des instances aux deux niveaux :

- Une réunion dite plénière, réunissant l'ensemble des signataires du présent contrat ;
- Une gouvernance territorialisée, propre à chaque EPCI signataire.

I. Réunion plénière

Cette réunion plénière se fait en présence du Président de la Métropole Rouen Normandie, du Président de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et du Préfet de Département.

Cette réunion permet de suivre les orientations stratégiques communes du contrat, d'en étudier les éventuelles évolutions et de valider les avenants stratégiques du présent contrat.

II. Gouvernance territorialisée

Elle se décline pour chaque EPCI.

A. Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est co-présidé par le président de l'EPCI et par le Préfet de département représenté à l'échelon territorial le plus adapté.

Le Comité valide les orientations et les priorités du contrat, pour la partie qui concerne les projets de l'EPCI, c'est-à-dire les projets dont l'emprise géographique est incluse dans le périmètre de l'EPCI, ou ceux dont les financeurs appartiennent à l'ensemble suivant : l'EPCI ou l'une de ses communes, Etat. Le comité

est en charge de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure des validations des conventions d'application.

Il se réunit de façon formelle à minima de façon annuelle pour faire le bilan de la mise en œuvre du contrat, de proposer des évolutions et de fixer et valider les engagements financiers annuels, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

B. Équipe projet

Pour assurer le pilotage efficace de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet propre à l'EPCI ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, l'EPCI s'engage à constituer une équipe projet.

Chaque EPCI désigne un chef de projet : placé sous l'autorité du président de l'établissement public de coopération intercommunale, le chef de projet assure la coordination et le suivi du projet, en lien avec les services opérationnels en charge de la mise en œuvre des actions. Il s'appuie sur une équipe projet qui mobilise les acteurs internes, référents des directions thématiques mobilisées.

Chaque EPCI s'engage à transmettre à l'Etat un annuaire des contacts, membres de l'équipe projet.

L'Etat s'engage à désigner un interlocuteur unique

afin de participer à l'équipe projet. Cet interlocuteur sera en charge de mobiliser les différents services de l'Etat et ses opérateurs afin d'accompagner la mise en œuvre du CRTE.

Des équipes-projet par action pourront être désignées, si l'importance et la complexité de l'action à mettre en œuvre le nécessitent.

Article 7 Programme d'actions et budget prévisionnel

Les tableaux de l'ensemble des actions figurent en annexes 1 à 5.

1 - Les annexes 1 et 3 illustrent l'investissement fort de l'Etat auprès des territoires (EPCI et communes) pour 2021 et dans le cadre du plan de relance, démontrant ainsi l'effet levier des aides de l'Etat sur l'investissement local.

En effet, le programme doit permettre de stimuler l'investissement public et privé dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues financièrement en 2021 et dont l'achèvement sera réalisé fin 2022. Les actions devant démarrer en 2021 sont principalement celles liées au plan de relance (voir Memento).

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec le présent contrat pourraient être lancées dès sa signature, sans préjudice du respect des règles en matière de dépôt de dossier pour les demandes de subvention

au titre des dotations de l'Etat (notification du marché postérieure au dépôt du dossier).

Les tableaux de ces deux annexes précisent le budget estimatif du contrat, pour 2021. Ce dernier fait l'objet d'un détail, identifiant l'ensemble des financements sollicités auprès de l'Etat et de ses opérateurs (Agence de l'eau, Ademe, OFB...) ainsi que les appels à projets qui seront mobilisés pour 2021.

2 - Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du contrat puisse se faire par les actions présentées dans les annexes 2 et 4, déployées conformément aux axes ci-avant exposés. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions de l'article 10 « Durée, évolution et fonctionnement général du contrat. »

Le budget détaillé des actions financées dans le cadre du contrat sera présenté chaque année, dans le cadre des avenants.

Article 8 La coopération interterritoriale

Engagées depuis une dizaine d'années dans un travail de plus en plus dense autour du développement de la Vallée de la Seine, la Métropole s'allie aux EPCI de l'axe Seine ainsi qu'aux ports maritimes pour construire une action publique permettant de renforcer des collaborations, notamment celle des agences d'urbanisme, de fédérer des initiatives et un discours partagé.

Pour exemple, la question de la GEMAPI est désormais prise en charge à travers la création d'un syndicat mixte de préfiguration intitulé « Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande », associant l'ensemble des EPCI et les deux Départements et qui a pour mission d'engager l'ensemble des études nécessaires à l'exercice de la compétence et sa gouvernance dans le cadre d'un syndicat mixte de plein exercice.

Également, les questions relatives au développement économique et au foncier sont en partie prise en charge par la démarche Territoires d'Industrie sur l'Axe Seine en Normandie, initiative de reconquête industrielle et de développement qui vise à mobiliser de façon coordonnée les initiatives de l'Etat, de la Région, des territoires et des entreprises, fédérant 7 EPCI.

Enfin, la question d'un événement capable d'incarner et de fédérer la destination Seine en Normandie est en cours de construction à travers la candidature de

Rouen, Capitale Européenne de la Culture 2028, qui peut être, au-delà de sa dimension festive et culturelle, un véritable outil d'attractivité et de transformation du territoire avec des impacts en matière d'insertion paysagère, d'approche environnementale et de mobilité douce. Nombre de collectivités ou EPCI de l'Axe Seine sont déjà adhérentes à la démarche.

Les coopérations sur l'axe Seine se renforcent au-delà du périmètre régional puisque les maires de Paris, Rouen et Le Havre ont décidé de se réunir chaque trimestre afin de jalonner une réflexion autour d'enjeux communs et d'en partager leur expression opérationnelle autour d'une programmation qui lie transition écologique, logistique fluviale, attractivité et économie circulaire.

La Communauté urbaine inscrit son action et ses projets dans un territoire plus vaste que son seul territoire : l'Estuaire de la Seine, au sein du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine dont elle est membre. Existait sous son statut actuel depuis 2017 mais fruit d'un dialogue qui perdure depuis plus de 20 ans, le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine réunit aujourd'hui 8 intercommunalités membres.

Le Pôle métropolitain est un espace de dialogue, un outil d'influence collective mais aussi d'expérimentations. Concrètement, il s'agit d'une communauté de projets dont l'action repose sur un double positionnement :

- La mise en cohérence des politiques publiques.
- La mise en place d'actions de visibilité de l'estuaire de la Seine, de ses richesses et de sa force.

La feuille de route dessinée par les élus repose sur les 4 axes de travail historiques du PMES : le développement

durable et la santé, l'attractivité et le tourisme, les mobilités, le développement économique.

Les priorités affichées par l'Etat dans le cadre du plan de relance et de la construction des Contrats de Relance et de Transition Ecologique résonnent particulièrement dans l'estuaire de la Seine, au croisement des stratégies portées par les intercommunalités membres et des orientations du Pôle métropolitain.

Thématiques	Mobilités		Développement durable et santé	Tourisme et attractivité	Développement économique	
Enjeux d'intérêt métropolitain	Les mobilités cyclables	Les mobilités électriques	Les démarches alimentaires et agricoles	Une stratégie touristique à l'échelle de l'estuaire	Le développement des tiers-lieux	L'économie circulaire et l'écologie industrielle territoriale

Dans cette logique, les élus ont souhaité valoriser la démarche du Pôle au sein de leurs CRTE et y intégrer certains enjeux communs et partagés d'intérêt métropolitain.

Le bassin de vie rouennais, place portuaire maritime et fluviale et pôle urbain majeur de la vallée de la Seine, dépasse les périmètres administratifs, renforçant les défis autour de l'organisation d'un territoire qui pèse un quart des emplois en Normandie. Les coopérations interterritoriales de la Métropole Rouen Normandie montent ainsi en intensité et s'expriment sur plusieurs niveaux. L'action combinée de l'agence de développement économique, de l'agence d'urbanisme et du Pôle Métropolitain Rouen Seine Eure consolide les stratégies de développement et construit le fait métropolitain.

Dès 2012, un pôle métropolitain associant les deux territoires, métropolitain et de l'agglomération Seine Eure, est créé. Sa vocation est de favoriser par le dialogue les synergies et les projets communs, permettre la mutualisation des réflexions et des perspectives sur des sujets choisis d'un commun accord. Il concentre notamment ses travaux sur le développement économique, le soutien aux pôles de compétitivité et clusters du territoire, le tourisme nature et les mobilités. De nouveaux axes de travail se développent sur les champs des filières alimentaires

- circuits courts - et des énergies renouvelables, au profit d'une meilleure résilience partagée.

Par ailleurs, les récentes révisions des périmètres des EPCI facilitent les potentialités de coopération, en structurant le maillage intercommunal de part et d'autre de la Métropole. Celle-ci a entamé un dialogue avec les territoires limitrophes en première couronne pour construire des collaborations et échanges sur des thèmes qui dépassent naturellement les frontières institutionnelles (environnement, tourisme, déplacement...), d'autant plus que l'évolution récente du cadre légal donne des leviers d'action supplémentaires (l'obligation faite à la Région de délimiter des « bassins de mobilité » associant plusieurs EPCI / les nouvelles ordonnances sur les SCoT qui renforcent l'approche interterritoriale). L'objectif est d'établir des conventions de partenariat, renforçant une solidarité inter territoire, indispensable pour répondre aux ambitions de transition et mutation de tout un bassin de vie.

Les démarches et projets portés par ces coopérations interterritoriales trouvent une résonance toute particulière dans l'élaboration du contrat de relance et de transition écologique, commun à la CU du Havre et à la Métropole rouennaise.

Article 9 Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs

Les équipes projet définies ci-dessus, assurent de manière annuelle, le suivi de la mise en œuvre des actions et des indicateurs pour chaque territoire pour alimenter les réflexions et les orientations qui seront prises par le comité de pilotage.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet.

Article 10 Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

La présente convention-cadre est signée pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

Toute évolution de l'économie générale du contrat, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable des partenaires financiers. Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une gestion évolutive du plan d'actions, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial. L'Etat s'engage, dans le respect du principe d'annualité budgétaire et en fonction de l'analyse des projets éligibles aux dotations d'investissement, à examiner le moment venu la possibilité de cofinancer les projets d'investissement de la Communauté urbaine, de la Métropole et de leurs communes qui s'engageraient au-delà de 2021, qu'ils figurent ou non à ce stade en annexe au présent CRTE.

Les annexes sont validées et révisées uniquement par le

maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de pilotage.

A tout moment, les EPCI et leurs communes membres peuvent proposer au Comité de pilotage installé l'ajout d'une ou plusieurs actions supplémentaires au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action(s), au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.




La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Convention signée en 3 exemplaires, le

19 juillet

2021

Pour l'Etat	Pour la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Pour la Métropole Rouen Normandie
<p>Le Préfet de la région Normandie</p>  <p>Pierre-André DURAND</p>	<p>Le Président</p>  <p>Édouard PHILIPPE</p>	<p>Le Président</p>  <p>Nicolas MAYER-ROSSIGNOL</p>

ANNEXES

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

Projets liés à un contrat de territoire (EPCI et ses communes membres)

EPCI :	Métropole Rouen Normandie
---------------	---------------------------

**Financement sur
Appels à projets nationaux
uniquement les financements acquis**

N°dossier	Type de subvention	Collectivité	EPCI / commune	EPCI d'appartenance	Intitulé de l'opération	Financements AAP nationaux (à renseigner)			
						Opération phare du projet de territoire (OUI/NON)	Coût d'investissement (HT)	Montant attribué	Taux attribué
	AAP Fonds mobilités actives – aménagements cyclables	Métropole Rouen Normandie	EPCI		Réalisation d'un aménagement cyclable le long de la RD6014 entre les communes de Franqueville Saint Pierre et Boos	oui	1 640 000,00 €	328 000,00 €	20,00%
	AAP Fonds mobilités actives – aménagements cyclables	Métropole Rouen Normandie	EPCI		Réalisation d'un aménagement cyclable sur le boulevard de l'Europe	oui	2 610 000,00 €	522 000,00 €	20,00%
	AAP recyclage foncier Etat	Métropole Rouen Normandie/Rouen Normandie Aménagement/EPFN	EPCI		Rouen Flaubert – aménagement secteur Rondeaux La Motte Saint Exupéry	oui		850 000,00 €	
	AAP recyclage foncier Etat	Métropole Rouen Normandie/Rouen Normandie Aménagement/EPFN	EPCI		ZAC Le Halage	oui		678 365,00 €	
	AAP reconversion des friches polluées	Métropole Rouen Normandie/Rouen Normandie Aménagement/EPFN	EPCI		ZAC Le Halage	oui		161 775,00 €	
	AAP recyclage foncier Etat	Sotheville lès Rouen	Commune	Métropole Rouen Normandie	Sotheville rue des Epis			177 620,00 €	
	AAP ADEME écosystèmes territoriaux d'hydrogène	Métropole Rouen Normandie	EPCI		Rouen Vallée Hydrogène (RVH2) – projet porté par la Métropole et Valorem	oui		1 980 000,00 €	
	AAP TCSP	Métropole Rouen Normandie	EPCI		Ligne T5	oui	En attente réponse à cet AAP.		
	AAP numérique	Métropole Rouen Normandie	EPCI		Préfiguration Data Hub Energie de la Métropole	oui	En attente réponse à cet AAP.		
	France relance – parcours de cybersécurité	Métropole Rouen Normandie	EPCI		Parcours de cybersécurité	oui	Dossier transmis à l'ANSSI pour traitement.		
	Restauration écologique (OFB)	Canteleu	Commune	Métropole Rouen Normandie	Atlas de la biodiversité	oui		38 000,00 €	
	Crédits DRAC	Rouen	Commune	Métropole Rouen Normandie	Abbatiale Saint Ouen	oui	20 000 000,00 €	6 000 000,00 €	30,00%
	Plan Cathédrale				Cathédrale de Rouen – recoupement des combles et restauration de la flèche			1 760 000,00 €	
					Opéra de Rouen – rénovation de la salle Cabourg			150 000,00 €	

Annexe 2 - Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Tableau des projets du territoire de la Métropole Rouen Normandie 2021-2026

THEMATIQUE	PROJET	PORTEUR	ANNEE DE DEMARRAGE DE L'OPERATION	ANNEE DE FIN D'OPERATION	COUT PROJET (€ HT)
AXE 1 : DEVELOPPER DES TRANSPORTS EN COMMUN PROPRES ET PERFORMANTS ET FACILITER LES DEPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE					
Déployer la mobilité en énergie propre, à l'échelle de la MRN					
Décarbonation TC	Décarbonation Transports en commun - remplacement des bus à motorisation diesel par des bus adaptés à la motorisation propre	MRN	2021	2025	150 000 000 €
	Décarbonation transports en commun : Ligne de bus n°6 à hydrogène	MRN	2021	2022	9 500 000 €
	Décarbonation transports en commun : électrification du dépôt de bus	MRN	2021	2022	2 750 000 €
	Motorisation propre des BHNS TEOR	MRN	2021	2026	104 000 000 €
	Couverture photovoltaïque des dépôts de transport en commun	MRN	2021	2023	5 500 000 €
Améliorer les dessertes TC	Liaison Rouen-Barentin	MRN/Communauté de communes Caux-Austreberthe			
	Ligne de Bus à Haut Niveau de Service T5	MRN	2021	2027/2028	96 041 000 €
	Amélioration des lignes de bus du réseau Astuce	MRN	2021	2026	14 000 000 €
Développer la mobilité électrique - infrastructures de recharge	Déploiement d'un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques	MRN	2021	2023	1 223 400 €
Développer la mobilité électrique -liaison autonome	Navettes autonomes	MRN	2021	2026	2 500 000 €
Accélération de la carburation propre dans les communes	Faire évoluer la flotte de mobilité interne : achat de 2 véhicules électriques	Saint Pierre lès Elbeuf	2021	2023	41 667 €
	Parc de véhicules : renouvellement du parc avec l'achat de véhicules électriques ou hybrides	Grand-Quevilly	2021	2026	975 000 €
	Acquisition de matériel de voirie : achat d'une balayeuse compacte électrique	Grand-Quevilly	2021	2021	208 333 €
	Acquisition d'un camion électrique en prévision de la ZFE	Grand-Quevilly	2021	2021	70 833 €
	Travaux d'installation d'un parc de bornes de recharge de véhicules électriques sur le parking du service technique	Le Trait	2021	2021	14 735 €
	Mobilité décarbonée : renouvellement de la flotte automobile	Le Trait	2021	2023	260 000 €
	Développement d'une politique de mobilité décarbonée : renouvellement de la flotte municipale	Darnétal	2022	2025	130 000 €
	Mobilité décarbonée : acquisition de véhicules électriques	Petit-Quevilly	2021	2022	491 000 €
	Mobilité Décarbonée - Conversion de la Flotte Municipale - Changements de Véhicules dans le cadre de la ZFE	Rouen	2022	2024	1 552 700 €
	Mobilité Décarbonée - Conversion de la Flotte Municipale - installations de bornes véhicules électriques	Rouen	2021	2025	434 226 €
	Renouvellement de la flotte automobile	Grand-Couronne	2021	2026	150 000 €
	Création de 2 bornes électriques de recharge	Elbeuf sur Seine	2021	2021	17 800 €
Favoriser les mobilités quotidiennes et touristiques par le renforcement de l'intermodalité et des mobilités actives					
Développer les mobilités actives : le vélo	Mise en œuvre d'un réseau expresse vélo (superconnecteurs)	MRN	2021	2026	45 000 000 €
	Mise en œuvre de pistes cyclables N2	MRN	2021	2026	25 000 000 €
	Stationnement sécurisé vélo	MRN	2021	2025	5 000 000 €
	Installation 3 parcs à vélos sécurisés	Le Trait	2021	2021	24 904 €
	Vélostation	MRN	2021	2026	3 250 000 €
	Seine à vélo	MRN	2021	2025	13 600 000 €
	Piste cyclable Cléon-Bédanne/réseau express et véloroute	MRN	2021	2023	720 000 €
	Voie verte Duclair-Villers Ecalles	MRN/Communauté de communes Caux-Austreberthe	2021	2023	1 950 000 €
	Passerelle modes doux ANRU Petit-Quevilly	MRN	2021	2023	2 659 091 €
	Parcours piéton et cycliste bourg/Essarts	Grand-Couronne/MRN	2022	2023	70 000 €
	Mise en place d'une Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) - Phase 1	MRN	2021	2025	3 300 000 €

Annexe 2 - Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Tableau des projets du territoire de la Métropole Rouen Normandie 2021-2026

THEMATIQUE	PROJET	PORTEUR	ANNEE DE DEMARRAGE DE L'OPERATION	ANNEE DE FIN D'OPERATION	COUT PROJET (€ HT)
Développer les mobilités actives : création d'espaces urbains apaisés	Mesures d'accompagnement pour la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) - Phase 1 : mise en place d'un dispositif d'aides financières aux entreprises et aux particuliers pour le renouvellement des véhicules impactés par la ZFE-m	MRN	2021	2025	
	Mesures d'accompagnement pour la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) - Phase 1 : M=mise en place de services d'acheminement décarbonés des marchandises dans l'hypercentre	MRN	2021	2025	
	Déploiement d'un service d'auto-partage de véhicules électriques en lien avec la mise en place de la ZFE	MRN	2021	2021	1 438 100 €
	Le développement de la part des modes actifs, un vecteur de dynamisme territorial	MRN	2021	2023	6 000 000 €
	Réhabilitation du Pont Corneille à Rouen	MRN	2020	2024	13 369 576 €
	Acquisition d'un véhicule aménagé pour incarner dans le territoire le Living Lab Mobilité du projet TIGA Rouen Mobilité Intelligente pour Tous	MRN	2021	2021	100 000 €
	Mise en place du Living lab Mobilité du projet TIGA Rouen Mobilité Intelligente pour Tous	MRN	2021	2021	1 768 150 €
Encourager le report modal : le train	Saint-Sever Nouvelle Gare - études pré-opérationnelles	MRN	2021	2025	3 800 000 €
	Etude de faisabilité d'un Tram Train Rouen Elbeuf phase 1	MRN	2021	2026	1 000 000 €
	Requalification et accessibilité de la gare de Malaunay	MRN	2021	2025	2 200 000 €
AXE 2 : ACCELERER LA TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE					
Développer la production d'une énergie renouvelable					
Développement des réseaux de chaleur	Extension et verdissement du réseau de chaleur Martainville	MRN	2021	2021	1 584 000 €
	Extension du réseau de chaleur de Petit-Quevilly vers le quartier Saint Julien à Rouen	MRN	2021	2021	2 292 000 €
	Réseaux de chaleur Rive Gauche	MRN			20 000 000 €
	Réaliser une étude d'opportunité pour la construction d'un réseau de chaleur renouvelable pour alimenter les futurs logements de la friche Akzo Nobel	Saint Pierre lès Elbeuf	2022	2023	25 000 €
	Production d'EnR Chapelle Saint Eloi, chaufferie Flaubert	Le Trait	2022	2024	
	Développement des Energies renouvelables – Quartier de la Piscine (installation de panneaux photovoltaïques sur un gymnase et un groupe scolaire)	Petit-Quevilly	2022	2024	10 367 500 €
	Extension Chauffage Urbain – réseau de chaleur (raccordement)	Rouen	2021	2025	400 000 €
	Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église et de l'école communale	Sotteville sous le Val	2021	2026	
	Centrale solaire photovoltaïque sur le Stade Diochon	MRN	2021	2026	
	Création d'une centrale solaire PV sur le Centre Technique Bd du Midi	MRN	2021	2026	500 000 €
Massifier la rénovation énergétique des bâtiments					
Rénovation énergétique des bâtiments métropolitains	Rénovation énergétique des bâtiments de la Métropole (hors Couperin) : bâtiments boulevard du Midi, Créapolis, Créapolis Sud, Norwich, Théâtre des Arts, piscine/patinoire des Feugrais, etc.	MRN	2021	2026	26 312 847 €
	Rénovation énergétique du bâtiment de la Métropole - réhabilitation bâtiment Couperin	MRN	2021	2024	2 328 693,03 €
	Rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie	La Bouille	2021	2022	145 377,19 €
	Rénovation Energétique du centre de loisirs Du Renard	Rouen	2021	2022	999 250,00 €
	Mise en place d'une régulation centrale pour le chauffage avec régulation des pompes à chaleur	Le Trait	2021	2022	28 464,00 €
	Réhabilitation et rénovation énergétique de l'école Jean Jaurès 2	Oissel	2021	2022	482 272,49 €

Annexe 2 - Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Tableau des projets du territoire de la Métropole Rouen Normandie 2021-2026

THEMATIQUE	PROJET	PORTEUR	ANNEE DE DEMARRAGE DE L'OPERATION	ANNEE DE FIN D'OPERATION	COUT PROJET (€ HT)
	Travaux de rénovation énergétique du centre de loisirs Pierre Nehoult - transformation en écocentre de loisirs	Malaunay	2021	2022	631 872,00 €
	Réhabilitation énergétique des bâtiments communaux (mairie, halte-garderie cantine, école primaire)	Bardouville	2021	2022	516 800,00 €
	Rénovation énergétique de l'école primaire Bernanos	Bois-Guillaume	2021	2022	139 785,50 €
	Réhabilitation de la halle aux poissons, rue Henry	Elbeuf	2021	2022	851 737,00 €
	Réhabilitation du gymnase Jean Boudehen	Petit-Couronne	2021	2022	1 049 400,00 €
	Rénovation thermique du centre socioculturel Boris Vian - création d'un tiers-lieu culturel et citoyen : « la Fabrique des transitions »	Malaunay	2021	2022	1 604 345,00 €
	Changement des fenêtres pour l'école de Gouy	Gouy	2021	2022	17 206,34 €
	Remplacement du système de chauffage Ecole	Gouy	2021	2022	10 599,20 €
	Isolation de la toiture et installation centrale photovoltaïque espace Flaubert	Le Trait	2021	2022	377 207,80 €
	Isolation de toiture et changement de fenêtres au gymnase Maupassant	Le Trait	2021	2022	68 607,14 €
	Projet de réhabilitation de l'école Jean Ferrat remplacement des radiateurs et installation d'une centrale de pilotage à distance	Hérouville	2021	2022	47 424,34 €
	Projet de réhabilitation de la mairie : remplacement des ampoules basses consommations par des ampoules led et projet de régulation de la température jour/nuit et week end	Hérouville	2021	2022	
	Projet de réhabilitation de la salle polyvalente : remplacement des ampoules basses consommations et/ou néon par des ampoules led	Hérouville	2021	2022	
	Isolation toitures des combles de la mairie et salles de restaurant à l'école	Saint Aubin Celloville	2022	2022	35 000 €
	Remplacement des éclairages par des appareils led dans les écoles et dans la salle des fêtes	Saint Aubin Celloville	2022	2022	15 000 €
	Travaux de rénovation énergétique de l'école J. Monod et A. Camus	Saint Pierre lès Elbeuf	2021	2022	2 341 616 €
	Construire de façon performante et écologique un pôle culturel	Saint Pierre lès Elbeuf	2021	2024	4 166 666 €
	Travaux de Rénovation thermique de la salle de sport Calmat Montier phase 3	Saint Pierre lès Elbeuf	2023	2023	1 025 642 €
	Rénovation globale de l'école élémentaire Césaire Levillain (thermique et ADAP)	Grand-Quevilly	2022	2025	2 583 333 €
	Restructuration du restaurant Jean Zay	Grand-Quevilly	2022	2026	1 666 666 €
	Rénovation de l'école maternelle Jean Cavallès (rénovation et ADAP)	Grand-Quevilly	2023	2024	400 000 €
	Rénovation de l'école élémentaire (rénovation et ADAP)	Grand-Quevilly	2022	2025	600 000 €
	Rénovation du Centre Technique Municipal	Déville lès Rouen	2021	2023	
	Réhabilitation globale du Centre Culturel Voltaire	Déville lès Rouen	2022	2024	
	Réhabilitation de l'Hôtel de Ville	Franqueville Saint Pierre	2022	2023	350 000 €
	Rénovation du gymnase Nicolas Fleury (rénovation énergétique + mise aux normes, sécurisation)	Franqueville Saint Pierre	2022	2024	1 741 162 €
	Rafraîchir les structures d'accueil du public	Saint Pierre lès Elbeuf	2021	2022	166 667 €
	Travaux de rénovation thermique sur le patrimoine bâti supérieur à 1 000 m ² de la Ville du Trait	Le Trait	2021	2026	900 000 €
	Réhabilitation énergétique de l'hôtel de ville et de l'annexe rue Saint-Pierre	Darnétal	2023	2025	400 000 €

Annexe 2 - Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Tableau des projets du territoire de la Métropole Rouen Normandie 2021-2026

THEMATIQUE	PROJET	PORTEUR	ANNEE DE DEMARRAGE DE L'OPERATION	ANNEE DE FIN D'OPERATION	COUT PROJET (€ HT)
Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école Daudet	Elbeuf sur Seine	2021	2021	28 000 €
	Réhabilitation avec rénovation énergétique de l'école Michelet	Elbeuf sur Seine	2021	2025	2 623 202 €
	Travaux à la crèche Crescendo : brise-soleil et isolation des dortoirs	Mont Saint Aignan	2021	2021	35 715 €
	Remplacement des éclairages du Stade Boucicaut	Mont Saint Aignan	2021	2021	69 500 €
	Construction d'une salle sportive polyvalente biosourcée	Malaunay	2022	2023	1 000 000 €
	Remplacement des menuiseries extérieures des écoles Pasteur et Jeanne d'Arc par anticipation de l'opération de rénovation énergétique	Petit-Quevilly	2021	2021	862 793 €
	Rénovation thermique de l'hôtel de ville et de l'école de musique	Petit-Quevilly	2023	2026	2 119 152 €
	Construction d'un centre technique municipal	Saint Aubin lès Elbeuf	2021	2023	2 700 000 €
	Remplacement d'éclairages par des LED dans divers bâtiments communaux	Saint Aubin lès Elbeuf	2021	2021	128 272 €
	Réhabilitation de l'Hôtel de Ville	Saint Aubin lès Elbeuf	2021	2023	1 401 254 €
	Réhabilitation de la cantine Marcel Touchard	Saint Aubin lès Elbeuf	2021	2023	1 192 246 €
	Rénovation énergétique des écoles (Hauts de Rouen, Pape Carpentier, Pasteur, Hameau des Brouettes, Graindor-Pouchet, Balzac, Sapins, cartier, Claudel, Houdemare, Lefort, Cavelier de la Salle)	Rouen	2021	2026	45 770 409 €
	Rénovation thermique des infrastructures sportives (Piscine Boulingrin, tennis Petite Bouverie, salle de danse maison du Plateau, gymnase Saint Sever)	Rouen	2021	2023	11 616 000 €
	Rénovation thermiques centres socio-culturels (Malraux, Grammont)	Rouen	2021	2025	11 850 000 €
	Rénovation thermique RPA (Jeanne Bonvoisin, Trianon)	Rouen	2021	2025	5 192 000 €
	Centre Delbo - rénovation thermique et archives	Rouen	2021	2022	3 628 000 €
	Conservatoire	Rouen	2021	2025	11 250 000 €
	Autres rénovations thermiques (Expotec, Atelier de serrurerie, maison du Plateau, Victor Hugo, Immeuble Alpha, église Jeanne d'Arc, Hôtel de Ville aile Bourg l'Abbé)	Rouen	2021	2024	11 451 666 €
	Audit des bâtiments communaux du dispositif éco énergie tertiaire	Rouen	2021	2026	750 000 €
	Acquisition d'un logiciel de gestion énergétique pour les bâtiments communaux	Rouen	2021	2026	200 000 €
Systèmes d'automatisation et de contrôle pour les bâtiments communaux	Rouen	2021	2025	3 750 000 €	
Rénovation thermique de l'école Jacques Prévert	Grand-Couronne	2021	2021	181 586 €	

Annexe 2 - Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Tableau des projets du territoire de la Métropole Rouen Normandie 2021-2026

THEMATIQUE	PROJET	PORTEUR	ANNEE DE DEMARRAGE DE L'OPERATION	ANNEE DE FIN D'OPERATION	COUT PROJET (€ HT)
	Rénovation énergétique école Victor Hugo (maternelle)	Grand-Couronne	2022	2022	315 000 €
	Travaux de changement des menuiseries extérieures de l'école maternelle Jean de La Fontaine	Le Mesnil Esnard	2021	2021	145 330 €
	Rénovation de l'espace Lods et des bâtiments publics qui le compose	Sotteville lès Rouen	2021	2027	15 000 000 €
	Rénovation du gymnase Ferdinand Buisson	Sotteville lès Rouen	2021	2022	785 688 €
	Patinoire Boissière - rénovation énergétique du système de production chaud/froid	MRN	2021	2023	1 400 000 €
	Saint Sever Nouvelle Gare - rénovation du parc tertiaire	MRN	2021	2025	3 700 000 €
	Massification de la rénovation énergétique de l'habitat privé (PLH)	MRN	2021	2026	
Réduire le consommation d'énergie	*				
	Eclairage Public et résilience des réseaux électriques	MRN	2021	2022	14 385 130 €
	Relamping en LED des projecteurs Stade Diochon	MRN	2021	2026	
	Eclairages led des équipements sportifs	Grand-Couronne	2023	2023	40 000 €
AXE 3 : RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES POUR ENRACINER L'ATTRAIT DU TERRITOIRE					
Renforcer le réseau des stations d'épuration et la lutte contre les inondations, la distribution en eau potable					
	Projets d'eau potable	MRN	2021	2022	23 321 870 €
Restaurer les fonctionnalités écologiques pour mieux lutter contre le changement climatique					
	Restauration des milieux naturels de la trame verte et bleue sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie	MRN	2021	2026	2 100 000 €
	Actions de renaturation de l'espace public dans un objectif d'adaptation au changement climatique des villes (dont végétalisation des cours d'écoles, plan ombrage, etc.)	MRN/communes	2021	2022	12 960 000 €
	Attractivité du cœur elbeuvien : reconquête des quais de Seine, renaturation, mobilités douces	MRN/Ville d'Elbeuf	2021	2026	17 100 000 €
	Travaux de démolition en vue de renaturation d'une ancienne cantine scolaire centre Flaubert	Le Trait	2021	2021	38 684 €
	Requalification du secteur Saint Clément	Petit-Quevilly	2022	2023	1 400 000 €
	Forêts urbaines	Petit-Quevilly	2021	2026	
	Renaturer la ville : acquisition d'une parcelle d'environ 2900 m ² dans le but de créer un espace de respiration dans un secteur dense de la ville	Petit-Quevilly	2025	2025	
	Etude d'aménagement du secteur de l'hôtel de ville et aménagement d'un parc urbain	Maromme	2021	2022	925 000 €
	Repainville : aménagement de l'espace naturel protégé et écran végétalisé anti-bruit	Rouen	2021	2022	1 554 200 €
	Restauration de la trame bleue par la remise en service des fontaines	Rouen	2021	2022	275 000 €
	Remplacement des automates de gestion climatique des serres de la production horticole	Rouen	2021	2022	83 300 €
	Développement du réseau d'arrosage en ville	Rouen	2021	2022	41 700 €
	Labellisation LPO	Rouen	2021	2024	8 300 €

Annexe 2 - Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Tableau des projets du territoire de la Métropole Rouen Normandie 2021-2026

THEMATIQUE	PROJET	PORTEUR	ANNEE DE DEMARRAGE DE L'OPERATION	ANNEE DE FIN D'OPERATION	COUT PROJET (€ HT)
	Réalisation d'inventaire faune/flore	Rouen	2021	2021	31 700 €
	Jardinage urbain	Rouen	2021	2021	133 300 €
	Végétalisation des cimetières	Rouen	2021	2023	750 000 €
	Rénovation et création de jardins (jardin Saint Sever, jardin chinois, aménagement carré flore normande au Jardin des Plantes)	Rouen	2021	2022	1 420 000 €
	Aménagement d'un éco-site sportif de 37 ha avec une réserve naturelle cogérée avec la Ligue de Protection des Oiseaux	Notteville sous le Val	2021	2026	
Valoriser les richesses patrimoniales, paysagères et naturelles du territoire					
	Travaux d'investissements sur le réseau des infrastructures routières (routes forestières et aires d'accueil / de dépôt) des forêts domaniales du territoire de la Métropole Rouen Normandie	MRN/ONF	2020	2023	2 300 000 €
AXE 4 : FAVORISER UNE ECONOMIE CIRCULAIRE ET UNE SOBRIETE FONCIERE					
Favoriser la sobriété foncière (reconquête des friches)					
	Site UPM Chapelle Darblay	MRN	2020	2021	150 000 €
	Projet de reconstruction usine Safran + reconversion du site actuel	MRN	2021	2021	150 000 €
	Traitement des friches afin de limiter l'étalement urbain, redynamiser les zones anthropiques et protéger les enjeux environnementaux fragiles : Seine Sud, RIS	MRN, EPFN, RNA	2021	2026	30 000 000 €
	Luciline Recyclage friche urbaine	Ville de Rouen/RNA/EPFN	2021	2026	19 000 000 €
	Rouen Flaubert (plateforme gestion des terres, viabilisation Rondeaux B, aménagement canal)	MRN/RNA/EPFN	2020	2026	16 787 458 €
	Recyclage de la friche Pépinières-St Julien en vue d'une opération de renouvellement urbain	MRN/Rouen Habitat	2021	2023	11 750 718 €
	Création d'un parc urbain sur une ancienne friche industrielle	Déville lès Rouen	2021	2023	
	Requalification de friches maison Galiéni, ex ESSOR IM pro, ex garage Aubin	Le Trait	2021	2026	
	Friche Océade	Rouen	2021	2022	666 000 €
Valoriser les déchets et les coproduits du territoire					
	Développement du tri sélectif sur la voie publique	MRN	2021	2023	2 000 000 €
	Collecte des biodéchets	MRN	2020	2024	3 455 000 €
	Développement et modernisation des ressourceries	MRN	2021	2024	1 580 000 €
	Acquisition de BOM propre dans le cadre d'un projet global de méthanisation	MRN	2021	2024	8 000 000 €
Valoriser la ressource agricole et développer une alimentation responsable et durable					
	Elaboration d'une politique foncière agricole et acquisitions foncières favorables à la préservation de la ressource en eau, à l'installation et au développement des circuits courts alimentaires	MRN	2021	2026	2 145 000 €
	Cartographie dynamique des acteurs agricoles et alimentaires sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie	MRN	2020	2021	60 000 €
	Appel à projet "Métropole nourricière"	MRN	2021	2022	850 000 €
	Créer des jardins potagers pour l'accompagnement des personnes âgées de la résidence autonomie	Saint Pierre lès Elbeuf	2021	2023	42 500 €
	Installation d'un distributeur de légumes, fruits de saison	Hénouville			
	Réduire les déchets organiques des habitants par l'achat de composteurs	Saint Pierre lès Elbeuf	2021	2023	1 667 €
	Circuits courts	Petit-Quevilly	2022	2026	50 000 €
	Ferme urbaine parking souterrain de la Grand-Mare	Rouen	2021	2021	2 385 000 €

Annexe 2 - Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Tableau des projets du territoire de la Métropole Rouen Normandie 2021-2026

THEMATIQUE	PROJET	PORTEUR	ANNEE DE DEMARRAGE DE L'OPERATION	ANNEE DE FIN D'OPERATION	COUT PROJET (€ HT)
AXE 5 : RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE					
Favoriser la cohésion sociale					
	Plan Pauvreté	MRN	2020	2021	937 119 €
	Expérimentation repérer et mobiliser des jeunes invisibles	MRN	2019	2021	486 700 €
	PLIE	MRN	2021	2026	
	Contrat de Ville		2015	2022	
	Plan territorial de lutte contre les discriminations	MRN	2015	2022	
	Contrat d'accueil et d'intégration des réfugiés	MRN			200 000 €
	Lutte contre l'habitat indigne	MRN	2021	2026	
	Acquisition d'équipements réfrigérants – épicerie sociale	Grand-Couronne	2021	2022	28 500 €
Accompagner le développement cohérent et équilibré du territoire					
Petites Villes de Demain	Petites Villes de Demain Duclair - Le Trait	Duclair/Le Trait/MRN			
Dispositifs métropolitains pour accompagner les communes	FACIL et FAA	MRN/communes			
Réhabilitation des bâtiments communaux : travaux, mise aux normes, sécurisation	Espace SESAM : restructuration et mise aux normes des espaces vestiaires et douches	Grand-Quevilly	2021	2021	232 942 €
	Gymnase Tabarly - rénovation et mise aux normes PMR des espaces vestiaires et douches et tribune	Grand-Quevilly	2021	2021	294 199 €
	Médiathèque accessibilité PMR et ascenseur	Grand-Quevilly	2021	2021	104 277 €
	Mise en accessibilité d'un bâtiment communal pour l'accueil d'une MAM	Grand-Quevilly	2021	2021	40 000 €
	Solution ACCEO - accueil des services publics de la ville pour les personnes en déficience auditive	Grand-Quevilly	2021	2021	467 €
	Rénovation de l'école maternelle Charles Calmette (travaux ADAP)	Grand-Quevilly	2022	2025	229 166 €
	Restructuration de l'école Charles Perrault (travaux ADAP)	Grand-Quevilly	2022	2023	2 583 333 €
	Restauration Maison Normande (mise aux normes, rénovation thermique)	Saint Martin du Vivier	2021	2026	
	Travaux d'adaptation du centre social pour accueillir une maison France Services	Le Trait	2021	2021	30 316 €
	Réhabilitation de l'Atelier - 23 rue de la République	Elbeuf sur Seine	2021	2021	1 437 533 €
	Réhabilitation et réaménagement du cinéma Mercure	Elbeuf sur Seine	2021	2023	6 700 000 €
	Travaux de réhabilitation des bâtiments scolaires	Elbeuf sur Seine	2021	2021	217 764 €
	Création d'un espace accueil et réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville	Bihorel	2021	2021	199 016 €
	Réfection du local des restos du Cœur	Darnétal	2021	2021	26 326 €
	Création d'un nouveau préau à l'école maternelle Cretay	Déville lès Rouen	2021	2021	160 406 €
	Réhabilitation de la volière	Duclair	2021	2021	139 368 €
	Requalification de la Place de la République et de ses abords, restructuration de la mairie, restructuration de l'annexe de la mairie	Fontaine sous Préaux	2021	2021	728 847 €
Réhabilitation des écoles maternelle et élémentaire	La Neuville Chant d'Oisel	2021	2021	68 680 €	

Annexe 2 - Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Tableau des projets du territoire de la Métropole Rouen Normandie 2021-2026

THEMATIQUE	PROJET	PORTEUR	ANNEE DE DEMARRAGE DE L'OPERATION	ANNEE DE FIN D'OPERATION	COUT PROJET (€ HT)
	Mise aux normes et sécurisation des équipements publics	Le Mesnil Esnard	2021	2021	71 415 €
	Amélioration de la sécurité incendie de l'hôtel de ville	Sotteville lès Rouen	2021	2024	1 654 179 €
	Travaux équipements sportifs : gymnase des Cotonniers - réfection du plancher sportif, extension salle de boxe, vestiaires foot Grammont	Rouen	2021	2023	913 800 €
	Travaux écoles (écoles Guillaume Lion et Pépinière Saint Julien- 2 préaux, école Legouy - rénovation des sanitaires, ascenseurs dans 3 écoles (Bimorel, Rameau, Salomon) - mise aux normes accessibilité Hand)	Rouen	2021	2021	1 383 000 €
	Mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics (programme ADAP, etc.)	Rouen	2021	2023	6 993 000 €
	Travaux bibliothèques (bibliothèque du Châtelet - confortement du parvis, bibliothèque Villon - réfection couverture)	Rouen	2021	2021	645 000 €
	Extension de l'école Pierre Brossolette	Grand-Couronne	2025	2025	420 000 €
	Rénovation école Buisson	Sotteville lès Rouen	2021	2021	429 513 €
Installation de systèmes de vidéoprotection	Installation d'un système de vidéoprotection	Déville lès Rouen	2021	2024	60 000 €
	Déploiement de trois caméras de vidéo protection carrefour Pont Guillaume le Conquérant et Boulevard Béthencourt, carrefour quai Jean Moulin et Pont Corneille et place Joffre à Rouen dans le cadre du PCRT	MRN	2021	2021	46 429 €
	Déploiement Vidéo Protection du plateau piétonnier Rouen - Bornes Escamotables Motorisées	MRN	2021	2021	64 115 €
	Projet d'implantation de caméras de vidéoprotection	Rouen	2021	2021	349 955 €
	Installation de vidéoprotection	Oissel	2021	2021	113 982 €
	Installation de caméras de vidéoprotection	Darnétal	2021	2021	17 189 €
	Acquisition de 2 caméras de vidéoprotection stade H. Boucher	Grand-Couronne	2021	2021	10 275 €
	Extension du dispositif de vidéo protection - travaux préparatoires à la fibre	Grand-Quevilly	2021	2021	197 464 €
Création d'équipements communaux pour le besoin des habitants	Piscine Hauts de Rouen	Rouen	2021	2025	20 000 000 €
	Création d'une école et centre de loisirs Rouen rive gauche (Flaubert-Luciline)	Rouen	2021	2026	13 333 000 €
	Rénovation et aménagement d'une maison de la police municipale	Grand-Couronne	2021	2021	54 167 €
	Création d'un relai d'assistantes maternelles	Grand-Couronne	2022	2024	410 000 €
	Halle communale circuits courts et cohésion communale	Freneuse	2021	2023	725 149 €
	Parcours multi-sports	Grand-Couronne	2024	2024	250 000 €

Annexe 2 - Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Tableau des projets du territoire de la Métropole Rouen Normandie 2021-2026

THEMATIQUE	PROJET	PORTEUR	ANNEE DE DEMARRAGE DE L'OPERATION	ANNEE DE FIN D'OPERATION	COUT PROJET (€ HT)
Renforcer la transformation numérique					
Développer le numérique au service des habitants	Raccordement fibre optique des mairies de la Métropole	MRN			750 000 €
	Outil Service Public de la Performance Energétique (cadastre énergétique)	MRN	2021	2023	250 000 €
	Stratégie numérique de la Métropole - Gestion de la Relation Citoyen, dématérialisation des process administratifs	MRN	2021	2022	420 000 €
	Orthophotographie aérienne pour la production de données d'analyse environnementales et urbaines et de fond de plan	MRN	2021	2022	600 000 €
	Rouen Normandie Mobilité Intelligente Pour Tous - MAAS (TIGA)	MRN	2020	2022	4 331 000 €
	Rouen Normandie Mobilité Intelligente Pour Tous - Hyperviseur (TIGA)	MRN	2020	2022	1 976 725 €
	Préfiguration à la mise en oeuvre d'un entrepôt de données énergétiques : cartographie des données et démonstrateur	MRN	2021	2022	261 240 €
	Transition numérique : portail famille, dématérialisation, raccordement fibre	Déville lès Rouen	2021	2022	34 175 €
	Equipement informatique Microfolies	Le Trait	2021	2021	40 589 €
	Transition numérique : développer l'accès au numérique, optimiser les services à la population, l'efficience budgétaire	Le Trait	2021	2023	188 770 €
	Mise en place de l'API impôt particulier	Saint Aubin lès Elbeuf	2022	2022	4 100 €
	Dématérialisation de l'instruction des demandes d'urbanisme	Grand-Couronne	2021	2021	15 833 €
	Mise en place d'une billetterie automatique	Grand-Couronne	2021	2022	10 000 €
	Renouvellement d'une borne interactive au cimetière	Grand-Quevilly	2021	2021	10 000 €
	Borne interactive mairie	Grand-Quevilly	2021	2021	9 000 €
Développer le numérique au service des apprentissages	Déploiement des écrans numériques interactifs dans les écoles élémentaires	Grand-Quevilly	2021	2021	204 240 €
	Travaux de création d'un réseau informatique au sein de l'école Pierre et Marie Curie	Le Trait	2021	2021	44 775 €
	Travaux de création d'un réseau informatique au sein de l'école Guy de Maupassant	Le Trait	2021	2021	38 395 €
	Transition numérique : informatisation des écoles	Petit-Quevilly	2021	2022	163 238 €
	Ecole numérique	Rouen	2021	2025	1 900 000 €
	Fibrage des écoles	Rouen	2021	2023	125 000 €
AXE 6 : CONFORTER L'ATTRACTIVITE TERRITORIALE GRACE AUX RICHESSES PATRIMONIALES ET A UNE AMBITION CULTURELLE PARTAGEE					
Rénover et valoriser le patrimoine local					
	Normandie Impressionnisme		2021	2026	
	Candidature de Rouen, Capitale Européenne de la Culture		2021	2026	
	Création d'un centre de conservation et de réserves mutualisées pour la RMM	MRN	2020	2024	11 800 000 €
	Programme d'investissements dans les musées	MRN	2021	2026	
	Réhabilitation office de tourisme - phase 1	MRN	2021	2026	2 000 000 €
	Abbatiale Saint Ouen	Rouen	2021	2024	20 000 000 €
	ESADhAR	MRN	2021	2025	4 038 000 €
	Restauration de la chapelle Saint Gilles	Saint Pierre de Varengueville	2021	2021	28 659 €
	Mutualisation et développement des lieux culturels en un lieu unique	Saint Pierre lès Elbeuf	2023	2026	4 166 667 €
	Réhabilitation du théâtre Charles DULLIN	Grand-Quevilly	2022	2026	5 416 666 €

Annexe 2 - Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Tableau des projets du territoire de la Métropole Rouen Normandie 2021-2026

THEMATIQUE	PROJET	PORTEUR	ANNEE DE DEMARRAGE DE L'OPERATION	ANNEE DE FIN D'OPERATION	COUT PROJET (€ HT)
	Création d'une résidence d'artistes dans un bâtiment communal	Déville lès Rouen	2021	2023	
	Restauration totale ancien presbytère pour créer un lieu culturel	Saint Martin du Vivier	2021	2026	
	Création d'un centre culturel	Franqueville Saint Pierre	2022	2024	1 700 000 €
	Statue Napoléon	Rouen	2021	2021	295 000 €
	PPI travaux bâtiments protégés	Rouen	2021	2024	3 000 000 €
	Mise en sécurité de l'église Saint Maclou	Rouen	2021	2023	750 000 €
AXE 7 : CONDUIRE LES TRANSFORMATIONS DU PAYSAGE INDUSTRIALO-PORTUAIRE POUR UNE INTERFACE VILLE-PORT QUALITATIVE					
Optimiser le foncier disponible pour l'implantation de projets					
	Aménagement de la Presqu'île Saint Gervais - interface Ville/Port - pour l'accueil de grands événements	MRN			
Fret fluvial	Electrification des quais				
Total					1 051 928 659 €

Annexe 3 - Tableau des financements programmés par l'Etat en 2021 sur le territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

ARRONDISSEMENT DU HAVRE

Projets liés à un contrat de territoire (EPCI et ses communes membres)

EPCI :	Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole
---------------	---

Financements acquis sur dotations Préfet :DSIL, DSIL RT, DETR ...

N°dossier	Type de subvention (DSIL classique/exceptionnelle/ rénovation thermique)	Collectivité	EPCI / commune	EPCI d'appartenance	Intitulé de l'opération	Financements préfecture (pour information)					Autres financement Préfet (à renseigner)				Taux global de financement Etat				
						Opération phare du projet de territoire (OUI/NON) - à renseigner	Coût d'investissement (HT)	Montant subvention	Taux	Cofinancement DETR (plus de 100 000 €)	DRAC	DDTM	DDCS	AUTRES					
														à préciser :		à préciser :	à préciser :	à préciser :	
3647077	DSIL rénovation thermique	LE HAVRE SEINE METROPOLE	EPCI	Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Rénovation de l'éclairage du complexe aquatique G'D'O		125 000,00 €	68 750,00 €	55,00%										55,00%
3968763	DSIL exceptionnelle	LE HAVRE SEINE METROPOLE	EPCI	Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Remplacement système vidéosurveillance au centre G'D'O		40 970,39 €	12 291,12 €	30,00%										30,00%
4241771	DSIL exceptionnelle	LE HAVRE SEINE METROPOLE	EPCI	Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Acquisition de véhicules propres		2 072 649,02 €	414 529,80 €	20,00%										20,00%
3550616	DSIL classique	LE HAVRE SEINE METROPOLE	EPCI	Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Réalisation d'un centre de recyclage et d'une recyclerie à Harfleur (Cantipou)		5 014 523,62 €	752 178,54 €	15,00%										15,00%
3243405	DSIL classique	LE HAVRE SEINE METROPOLE	EPCI	Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Mise en place d'équipements de vidéo-protection dans les centres de recyclage		129 984,00 €	38 995,20 €	30,00%										30,00%
3899566	DSIL classique	LE HAVRE SEINE METROPOLE	EPCI	Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Aménagement du quai de Marseille pour l'accueil des croisières fluviales		343 533,40 €	51 530,01 €	15,00%										15,00%
sous total EPCI							1 338 274,67 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
3515135	DSIL rénovation thermique	COMMUNE DE CRIQUETOT L ESNEVAL	Commune	Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Réhabilitation de la salle Saint-Henri		467 083,00 €	70 062,00 €	15,00%										15,00%
3635003	DSIL rénovation thermique	COMMUNE DE LE HAVRE	Commune	Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Rénovation énergétique de la piscine de Cauciauville		1 930 841,79 €	579 252,54 €	30,00%										30,00%
3639291	DSIL rénovation thermique	COMMUNE DE LE HAVRE	Commune	Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Rénovation énergétique du groupe scolaire Stendhal		1 358 669,17 €	502 707,59 €	37,00%										37,00%
3639495	DSIL rénovation thermique	COMMUNE DE LE HAVRE	Commune	Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Rénovation énergétique de l'école élémentaire et du gymnase Edouard Herriot		1 385 131,08 €	512 498,50 €	37,00%										37,00%
3643093	DSIL rénovation thermique	COMMUNE DE LE HAVRE	Commune	Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Rénovation énergétique de la patinoire		3 102 177,78 €	1 147 805,78 €	37,00%										37,00%
3650494	DSIL rénovation thermique	COMMUNE DE GONNEVILLE LA MALLETT	Commune	Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Rénovation énergétique de l'ensemble mairie-école		510 730,00 €	127 682,50 €	25,00%	127 682,50 €									50,00%
3699432	DSIL rénovation thermique	COMMUNE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC	Commune	Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Isolation et réfection de l'ensemble des bureaux de la mairie et de la salle du conseil municipal		92 373,91 €	36 949,56 €	40,00%										40,00%
3710653	DSIL rénovation thermique	COMMUNE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC	Commune	Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Réfection, isolation, relamping de l'espace public numérique		17 264,17 €	6 906,46 €	40,00%										40,00%
3710778	DSIL rénovation thermique	COMMUNE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC	Commune	Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Isolation plafond salle de réunion		4 900,00 €	1 960,00 €	40,00%										40,00%
3363371	DSIL rénovation thermique	COMMUNE DE MONTVILLIERS	Commune	Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Remplacement des éclairages dans l'abbatiale		5 000,00 €	1 715,00 €	34,30%										34,30%
3363412	DSIL rénovation thermique	COMMUNE DE MONTVILLIERS	Commune	Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Remplacement des éclairages dans le gymnase Pierre Sibrin		25 900,00 €	7 770,00 €	30,00%										30,00%
3366747	DSIL rénovation thermique	COMMUNE DE MONTVILLIERS	Commune	Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Groupe scolaire Jules Collet : remplacement des éclairages		20 833,33 €	6 250,00 €	30,00%										30,00%
3643899	DSIL rénovation thermique	COMMUNE DE LE HAVRE	Commune	Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Travaux d'efficacité énergétique sur différents sites de la ville du Havre – année 2021		338 645,55 €	206 573,79 €	61,00%										61,00%
3644326	DSIL rénovation thermique	COMMUNE DE LE HAVRE	Commune	Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Travaux d'efficacité énergétique sur différents sites de la ville du Havre – année 2022		203 123,00 €	121 873,80 €	60,00%										60,00%
3335641	DSIL exceptionnelle	COMMUNE D'HERMEVILLE	Commune	Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Rejointement église		25 659,00 €	6 414,75 €	25,00%										25,00%

4004708	DETR	COMMUNE DE SAINNEVILLE	Commune	Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Construction d'un restaurant scolaire		720 528,00 €	144 105,60 €	20,00%									20,00%	
sous total commune								5 978 008,00 €											
								5 596 389,41 €		381 618,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

ARRONDISSEMENT DU HAVRE

Projets liés à un contrat de territoire (EPCI et ses communes membres)

EPCI :	Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole
---------------	--

Financement sur Appels à projets nationaux (uniquement les financements acquis)

						Financements AAP nationaux (à renseigner)			
N°dossier	Type de subvention	Collectivité	EPCI / commune	EPCI d'appartenance	Intitulé de l'opération	Opération phare du projet de territoire (OUI/NON)	Coût d'investissement (HT)	Montant attribué	Taux attribué
	PIA3 - TIGA				Le Havre Smart Port City		14 195 546 €	5 387 346 €	37,95%
	AAP Ecosystèmes territoriaux hydrogène				LH2 - CU / Hynamics		25 296 667 €	7 519 633 €	
	AAP 2021 Fonds Mobilités Actives – Aménagements cyclables				Piste cyclable bassin du commerce, rue du 329ème, liaison pont de Normandie, rue Pierre Mendès-France		3 800 000 €	999 000 €	26,29%
	AMI Petites villes de demain				Petites villes de demain - Criquetot l'Esneval, Saint-Romain-de-Colbosc, Etretat			75% d'un poste de chef de projet dans la limite de 80 K€ subventionnable	
	AMI Logements vacants				Dispositif Logements vacants			En attente précisions	
	France Services				Maisons du territoire - Maisons France services			60 000 € / an	
	AAP Conseillers numériques France Services				Conseiller numérique France services			50 000 € sur 2 ans	#REF!
	AAP TCSP				3ème ligne de tramway		320 000 000 €	En attente sélection	



Annexe 4 - CRTE - Tableau des projets du territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

THEMATIQUES	PROJET	PORTEUR	ANNEE DE DEMARRAGE DE L'OPERATION	ANNEE DE FIN D'OPERATION	COUT PROJET (€ HT)
-------------	--------	---------	-----------------------------------	--------------------------	--------------------

AXE 1 - DEVELOPPER DES TRANSPORTS EN COMMUN PROPRES ET PERFORMANTS ET FACILITER LES DEPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE

Déployer la mobilité en énergie propre, à l'échelle de la CU					
Développement de la mobilité électrique - Création d'une 3ème ligne de tramway	Création d'une 3ème ligne de tramway	CU LHSM	2021	2027	320 000 000
Développement de la mobilité électrique - Bornes de rechargement pour véhicules électriques	Installation de bornes de rechargement électriques sur le territoire de la CU	CU LHSM	2020	2022	
Développement de la mobilité électrique - Liaison autonome	Liaison autonome centre-ville du Havre - terminal croisières	CU LHSM	2021	2027	4 000 000
Développement de la mobilité hydrogène - Bus hydrogène	Renouvellement de la flotte de bus avec du matériel roulant hydrogène (11 bus hydrogène)	CU LHSM	2023	2025	9 550 000
Développement de la mobilité GNV - Bus GNV	Renouvellement de la flotte de bus avec du matériel roulant GNV (51 bus), implantation d'une station GNV et adaptation de l'atelier de maintenance.	CU LHSM	2021	2026	30 000 000
Verdissement des flottes automobiles	Acquisition de bennes à ordures ménagères hydrogène	CU LHSM	2023	2025	2 400 000
	Renouvellement de la flotte de véhicules - Achat de véhicules propres	CU LHSM	2020	2021	2 072 649
	Achat d'un véhicule électrique type kangoo	FONTAINE-LA-MALLET		2021	25 000
	Abri-vélos sécurisés rechargement (bornes rechargement pour vélos municipaux)	GONFREVILLE-L'ORCHER	2021	2021	90 000
	Verdissement de la flotte de véhicules	LE HAVRE	2021	2022	2 200 000
	Implantation de 2 bornes de recharge électrique pour véhicules municipaux	SAINTE-ADRESSE		2021	12 000
Renforcement de l'offre de location de vélos	Achat de vélos électriques, vélos cargo et vélos PMR	CU LHSM		2021	337 000
Favoriser les mobilités quotidiennes et touristiques par le renforcement de l'intermodalité et des mobilités actives					
Développement des mobilités actives - Franchissement du bassin Vatine (passerelle)	Franchissement du bassin Vatine (passerelle)	CU LHSM		2022	3 200 000
Développement des mobilités actives - Renforcement de l'offre d'itinéraires cyclables	Chemins de randonnée	CU LHSM	2021	2022	
	Plan vélo communautaire 2021-2026	CU LHSM	2021	2026	12 500 000
	Parkings vélo dans les gares du territoire communautaire	CU LHSM			400 000
	Jalonnement cyclable de la Communauté urbaine	CU LHSM	2022	2023	1 000 000
	Plan vélo - liaison pont de Normandie - Eurovéloroute 4	CU LHSM		2021	2 300 000
Création d'espaces urbains/publics apaisés	Aménagement de l'espace public du bord de mer à Saint-Jouin-Bruneval	CU LHSM	2023	2024	1 000 000
	Aménagement du front de mer	SAINT-JOUIN-BRUNEVAL		2022	220 000
	Réaménagement de l'entrée de ville du Havre	CU LHSM	2021	2023	22 650 000
	Aménagement de la halte ferroviaire Saint-Laurent Gainneville	CU LHSM	2022	2023	760 000
	Rénovation de places	LE HAVRE	2023	2026	3 000 000
	Aménagement d'un city stade	FONTAINE-LA-MALLET		2021	58 000
	Aménagements paysagers église	ROLLEVILLE		2021	148 000
	Aménagement du centre bourg de Bénouville	BENOUVILLE	2022	2023	370 000
Développement des investissements en faveur du sport santé	Aménagement d'un parcours sport santé dans un cadre environnemental et culturel sur la promenade	GONFREVILLE-L'ORCHER	2022		15 000
	Aménagements des espaces sportifs et de santé	SAINT-JOUIN-BRUNEVAL	2022	2023	1 115 000

AXE 2 - ACCELERER LA TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Développer la production d'une énergie renouvelable					
Développement des réseaux de chaleur	Réseau de chaleur Le Havre sud	CU LHSM	2020	2024	
	Réseau de chaleur du Mont-Gaillard	CU LHSM	2021	2021	
Massifier la rénovation énergétique des bâtiments					
Massifier la rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux	Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des Hauts de Falaise	CAUVILLE-SUR-MER	2022	2023	
	Rénovation thermique du bâtiment nord de l'école.	CAUVILLE-SUR-MER		2021	
	Réhabilitation de la salle Saint-Henri	CRIQUETOT-L'ESNEVAL	2021	2022	467 000
	Rénovation éclairage bassin de la piscine Gd'O	CU LHSM	2021	2022	125 000

Isolation des combles de la mairie	FONTAINE-LA-MALLET		2021	7 800
Rénovation énergétique salle Dupas	FONTAINE-LA-MALLET		2021	52 000
Maîtrise des dépenses d'énergie résidence autonomie clos fleuri (CCAS)	GONFREVILLE-L'ORCHER		2021	61 000
Amélioration de l'isolation de la résidence autonomie de l'estuaire (CCAS)	GONFREVILLE-L'ORCHER		2021	23 000
Amélioration de l'isolation et protection panneaux photovoltaïques - EHPAD les charmettes (CCAS)	GONFREVILLE-L'ORCHER		2021	113 000
Rénovation énergétique - bâtiments communaux	GONFREVILLE-L'ORCHER		2021	150 000
Travaux d'éclairage de divers équipements publics (led)	GONFREVILLE-L'ORCHER		2022	98 000
Rénovation énergétique de l'ensemble mairie-école	GONNEVILLE-LA-MALLET	2021	2022	510 000
Rénovation énergétique du gymnase Maurice Thorez	HARFLEUR	2021	2022	527 000
Améliorer la performance énergétique des bâtiments scolaires - Actions à gains rapides	HARFLEUR		2021	106 000
Audits/led/GTB - Actions à gains rapides	HARFLEUR		2021	32 000
Isolation par la toiture de l'école des Caraques	HARFLEUR		2021	173 000
Rénovation thermique centre technique propreté urbaine Louis BLANC	LE HAVRE		2021	320 000
rénovation énergétique école et gymnase Herriot MPGP	LE HAVRE		2021	1 300 000
groupe scolaire Stendhal	LE HAVRE	2021	2022	1 300 000
gymnase de Coubertin	LE HAVRE	2021	2022	1 300 000
travaux efficacité énergétiques sur divers sites 2021 et 2022	LE HAVRE	2021	2022	
Rénovation énergétique patinoire	LE HAVRE		2023	3 100 000
Rénovation énergétique piscine Caucrauville	LE HAVRE		2023	1 900 000
Rénovation thermique école élémentaire Jules Guesde	LE HAVRE		2021	327 000
Remplacement des menuiseries extérieures école Henri Wallon,	LE HAVRE	2021	2022	100 000
Marché public global de performance énergétique	LE HAVRE	2023	2026	5 200 000
Remplacement éclairage filaire des bâtiments communaux en éclairage led	LA REMUEE		2021	35 000
Ecoles : remplacement des éclairages pour appareils éco-énergie	MONTIVILLIERS		2021	20 800
Abbatiale : remplacement des éclairages	MONTIVILLIERS		2021	5 000,00
Ecole Louise Michel : Remplacement des menuiseries	MONTIVILLIERS		2021	41 666
Salle de la Justice de Paix : remplacement des menuiseries	MONTIVILLIERS		2021	19 166
Groupe scolaire Jules Collet : Remplacement des éclairages	MONTIVILLIERS		2021	20 833
Salle Sibran : remplacement des éclairages	MONTIVILLIERS		2021	25 900
Réhabilitation et rénovation énergétique de l'école du pré-vert	SAINT-AUBIN-ROUTOT	2021	2022	1 700 000
Remplacement des radiateurs de l'école maternelle	SAINT-MARTIN-DU-MANOIR	2021	2022	14 000
Changement des huisseries du restaurant scolaire	SAINT-MARTIN-DU-MANOIR		2021	149 000
Réfection, isolation et relamping de l'espace public numérique.	SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC	2021	2022	17 000
Isolation des bureaux de la mairie et de la salle du conseil	SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC		2021	92 000
Isolation du plafond de la salle de réunion,	SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC		2021	4 900
rénovation énergétique espace S. Bernhardt	SAINTE-ADRESSE	2021	2022	780 000
installation d'une ombrière solaire aux services techniques.	SAINTE-ADRESSE			25 000
rénovation énergétique crèche liberty	SAINTE-ADRESSE	2021		181 000
rénovation énergétique ancien Presbytère	SAINT-JOUIN-BRUNEVAL	2021	2022	17 000
rénovation du gymnase	SAINT-JOUIN-BRUNEVAL	2021	2023	900 000
chauffage école	SAINT-JOUIN-BRUNEVAL			123 000
Massifier la rénovation énergétique des logements privés	Plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PLH)	CU LHSM	2021	2026

AXE 3 - RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES POUR ENRACINER L'ATTRAIT DU TERRITOIRE

Renforcer le réseau des stations d'épuration, la lutte contre les inondations, la distribution en eau potable

Renforcement du réseau des équipements en matière d'eau et d'assainissement	Construction de la Step du Tilleul	CU LHSM	2021	2022	3 249 571
	Construction d'une nouvelle station d'épuration à Octeville-sur-Mer	CU LHSM	2021	2023	2 835 000
	Usine de traitement de l'eau potable d'Yport	CU LHSM	2024	2026	5 558 000
	Restructuration de l'assainissement sur la commune de Criquetot l'Esneval	CU LHSM	2022	2025	7 450 000
	Aménagement du bassin versant amont de la vallée du Saint-Laurent	CU LHSM	2024	2026	1 100 000
	Siphon de l'Illet - bassin Vétillard - zone portuaire du Havre	CU LHSM	2024	2026	20 000 000
	Aménagement du bassin versant Oudalle-Rogerval	CU LHSM	2024	2026	1 000 000

Restaurer les fonctionnalités écologiques pour mieux lutter contre le changement climatique

Observatoire environnemental	Observatoire environnemental	CU LHSM			
Renaturation de la rivière Saint-Laurent	Renaturation du Saint-Laurent	CU LHSM	2021	2026	14 372 200

Création d'une mini-forêt avec la méthode Miyawaki	Mini-forêt	GONFREVILLE-L'ORCHER		2022	40 000
Fiche dédiée - Atlas de la biodiversité	Atlas de la biodiversité	LE HAVRE	2021	2023	175 000
Dollemard	chantier test décharge de dollemard	LE HAVRE	2021	2022	900 000
	décharge de Dollemard	LE HAVRE	2023	2026	4 100 000
	Renaturation du plateau de Dollemard	LE HAVRE	2021	2022	1 724 735
Valoriser les richesses patrimoniales, paysagères et naturelles du territoire					
Rénovation du château de Gromesnil	Rénovation du château de Gromesnil	CU LHSM	2021	2026	
Plantation talus cauchois	Plantation talus cauchois	GONFREVILLE-L'ORCHER		2021	27 000
Clos-masure	Clos-masure	GONFREVILLE-L'ORCHER		2022	75 000
Antifer-site transition énergétique	Antifer-site transition énergétique	SAINT-JOUIN-BRUNEVAL	2023	2024	1 200 000

AXE 4 - FAVORISER UNE ECONOMIE CIRCULAIRE ET UNE SOBRIETE FONCIERE

Favoriser la sobriété foncière (Reconquête des friches)

Reconquérir les friches au services des transitions	Evers	Epouville	2022	2024	
	Campus URMA	CU LHSM (mandat MOA)			
	ZA J. DURAND	CU LHSM		2022	6 000 000
	Hangar 41	CU LHSM			
	Création d'une réserve de biodiversité sur le site Soquence	CU LHSM	2021	2022	1 175 000
	Rénovation urbaine NPNRU	LE HAVRE	2021	2023	14 000 000
	Terrains familiaux à Harfleur	CU LHSM	2021	2022	1 000 000

Valoriser les déchets et coproduits du territoire

Ecologie industrielle et territoriale	Déploiement de l'écologie industrielle et territoriale sur le territoire communautaire	CU LHSM			1 135 000
Renforcement du réseau des centres de recyclage et recycleries	Centre de recyclage et recyclerie (Harfleur Cantipou)	CU LHSM	2021	2022	5 014 000
	Centre de recyclage à Saint-Romain-de-Colbosc	CU LHSM		2023	4 650 000
	Centres de recyclage à Criquetot l'Esneval	CU LHSM		2025	3 600 000
Réhabilitation du site pédagogique écopole / cycle du déchet	Réhabilitation du site pédagogique écopole / cycle du déchet	CU LHSM		2021	90 122
Engager une étude amont sur les déchets pour développer des filières de recyclage et de valorisation locales	Développement des filières de recyclage et valorisation locale des déchets	CU LHSM			
Sécurisation et modernisation des pratiques de collecte	Bacs pucés	CU LHSM	2021	2022	569 260

Valoriser la ressource agricole et développer une alimentation responsable et durable

Accompagner l'agriculture pour renforcer une alimentation locale	Création d'une cellule d'animation pour la préservation du foncier agricole	CU LHSM			
	Hôtel d'entreprises agro-alimentaires	CU LHSM			2 000 000

AXE 5 - RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

Accompagner le développement cohérent et équilibré du territoire

Petites villes de demain	Petites villes de demain	CU LHSM / 3 communes	2021	2027	
France services	France services	CU LHSM	2021	2027	
France THD	France THD	SMN			
Extension de la maison de santé de Criquetot-l'Esneval	Extension de la maison de santé de Criquetot-l'Esneval	CU LHSM	2021	2023	300 000
Création d'une maison de santé pluridisciplinaire	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire	TURRETOT	2021	2022	726 000
Construction d'équipements pour les besoins des habitants	Construction d'un gymnase	CRICQUETOT-L'ESNEVAL	2021	2022	1 400 000
	Equipement culturel du Mont Gaillard	LE HAVRE	2024	2025	6 000 000
	Création d'une nouvelle école quartiers sud	LE HAVRE	2023	2026	9 300 000
	Création d'une nouvelle école centre ancien études	LE HAVRE	2023	2026	800 000
	Construction d'un nouveau gymnase communautaire à Saint-Romain-de-Colbosc	CU LHSM	2021	2023	3 700 000
	Construction d'un restaurant scolaire (RT 12 ou 20)	SAINNEVILLE-SUR-SEINE	2021	2022	720 000
Accompagner le dynamisme de la vie locale dans les communes	Matériel nautique et de sécurité pour la surveillance de la plage	SAINT-JOUIN-BRUNEVAL			6 700
	Sécurisation entrée d'agglomération (routière - écluse et radar pédagogique).	BEAUREPAIRE	2022		
	Achat d'une balayeuse mécanique	FONTAINE-LA-MALLET		2021	17 000
	Centre socio-culturel - tuyaux réseau de chauffage	FONTAINE-LA-MALLET			20 000
	Appel malade EHPAD les charmettes (CCAS)	GONFREVILLE-L'ORCHER	2021	2022	120 000
	Parcours motricité - résidence de l'estuaire (CCAS)	GONFREVILLE-L'ORCHER		2021	40 000
	Extension de l'activité hippomobile (agrandissement enclos et clôture)	GONFREVILLE-L'ORCHER		2021	100 000
	Installation de 2 panneaux d'information numérique	LA REMUEE			27 000
	Travaux bâtiments à vocation sociale et de proximité	LE HAVRE	2021	2026	1 763 600
	Extension de la vidéo surveillance urbaine	LE HAVRE	2021	2026	1 000 000

	Restaurants scolaires : mise aux normes et remplacement des bacs à graisse	MONTIVILLIERS		2021	26 900	
	Cimetière : reprise des concessions	MONTIVILLIERS		2021	18 950	
	Cimetière : création de columbarium	MONTIVILLIERS		2021	9 900	
	Agrandissement et aménagement du cimetière	ROLLEVILLE		2021	130 000	
	Défense incendie - pose de 2 citernes	ROLLEVILLE		2021	58 000	
	Défense incendie	SAINT-MARTIN-DU-BEC			37 000	
	Installation d'une citerne souple et d'une bouche d'incendie	LA REMUEE			7 300	
	Travaux sécurité incendie	FONTAINE-LA-MALLET			50 000	
	Réserve souple services techniques	SAINT-JOUIN-BRUNEVAL			780	
	Défibillateurs	SAINT-JOUIN-BRUNEVAL			2 400	
	Défibillateurs école Victor Hugo, école Pont Callouard, bibliothèque et voiture police municipale	MONTIVILLIERS		2021	7 897	
	Dématérialisation de la transmission des actes - achat certificats électroniques	SAINT-JOUIN-BRUNEVAL			1 000	
	Création de jardins partagés	SAINT-MARTIN-DU-MANOIR	2021	2022	22 000	
Favoriser la cohésion sociale						
Politique de la ville	Contrat de ville	CU LHSM				
Renforcer la transformation numérique						
Développer le numérique au service des apprentissages	Informatique école élémentaire Antoine Lagarde	SAINTE-ADRESSE		2021	48 000	
	Accès au numérique de l'école élémentaire Jules Collet	MONTIVILLIERS		2021	47 029	
	Ecole numérique	LE HAVRE		2021	300 000	
	Acquisition matériel numérique pour l'école	LA REMUEE		2021	6 800	
	Cablage et acquisition de matériel/ logiciel école maternelle	FONTAINE-LA-MALLET		2021	5 200	
	Equipement numérique école	SAINT-JOUIN-BRUNEVAL			20 000	
Développer le numérique au service des habitants et de l'attractivité	Dématérialisation instruction droit des sols	GONFREVILLE-L'ORCHER		2021	23 000	
	Guichet unique	GONFREVILLE-L'ORCHER		2022	130 000	
	Micro-folies : équipement	MONTIVILLIERS		2021	24 218	
	Informatique réseaux et télécoms	LE HAVRE		2021	2026	9 070 740
	schéma directeur des SI	LE HAVRE		2021	2026	7 509 260
	Rénovation et développement de l'infrastructure numérique du stade Océane	CU LHSM		2021	2022	1 826 000
	Applications numériques de découverte du territoire	CU LHSM		2021	2022	160 000
AXE 6 - CONFORTER L'ATTRACTIVITE TERRITORIALE GRACE AUX RICHESSES PATRIMONIALES ET A UNE AMBITION CULTURELLE PARTAGEE						
Rénover et valoriser le patrimoine local						
Entretien le patrimoine historique et culturel	Restauration de la rosace de la chapelle Notre-Dame-des-Flots	SAINTE-ADRESSE			135 000	
	Restauration de l'orgue de l'église Saint-Denis	SAINTE-ADRESSE			52 000	
	Travaux édifices culturels	LE HAVRE		2021	2026	10 326 571
	Aile sud Abbaye	MONTIVILLIERS		2021	2023	709 000
	Rénovation extérieure église	ROLLEVILLE		2021		7 000
	Rénovation église	SAINT-JOUIN-BRUNEVAL				
Mettre en valeur le patrimoine - Mémorial de Bruneval 2	Mémorial de Bruneval phase 2	SAINT-JOUIN-BRUNEVAL		2023	1 000 000	
Mettre en valeur le patrimoine - LH expérience	LH Expérience	CU LHSM		2021	2024	4 800 000

Réhabiliter les bâtiments communaux et intercommunaux - travaux, mise aux normes et sécurisation (fiche unique)	aménagements services techniques	SAINT-JOUIN-BRUNEVAL			32 000
	Aménagement du centre médico-social	CRIQUETOT-L'ESNEVAL	2021	2022	216 000
	Centre d'innovation drones Normandie - Réhabilitation de la maison DGAC	CU LHSM	2021	2022	1 000 000
	Rénovation de l'équipement des Bains des Docks	CU LHSM	2021	2022	4 803 680
	Travaux création d'un nouveau vestiaire au Mont-Joly	CU LHSM	2021	2022	401 300
	Rénovation du centre d'aviron	CU LHSM	2021	2022	396 000
	Réhabilitation salle municipale Albert Duquesnoy	HARFLEUR		2021	30 000
	Couverture Eluard	LE HAVRE		2021	139 000
	Sécurisation de la toiture du MuMa	LE HAVRE			40 000
	Ventilation école de danse	LE HAVRE	2021	2022	161 000
	Travaux établissements scolaires et jeunesse	LE HAVRE	2023	2026	20 000 000
	Travaux bâtiments administratifs et techniques	LE HAVRE	2021	2026	7 129 800
	Rénovation école Paul Bert	LE HAVRE	2023	2026	6 000 000
	Rénovation théâtre des bains douches	LE HAVRE		2025	500 000
	Reconstruction gymnase Vaillant	LE HAVRE	2024	2026	6 000 000
	Rénovation de la salle polyvalente	VILLAINVILLE	2021	2022	323 000
	Ecole Jules Ferry : remplacement du sol amianté	MONTIVILLIERS		2021	14 167
	Ecole Jules Collet : réfection toiture terrasse réfectoire	MONTIVILLIERS		2021	87 500
	Ecoles Jules Ferry et Victor Hugo : réfection des sanitaires	MONTIVILLIERS		2021	100 460
	Ecole primaire Victor Hugo : remplacement des menuiseries (phase 2)	MONTIVILLIERS		2021	29 166,67
	Ecole maternelle du Pont Callouard : réfection de la toiture	MONTIVILLIERS		2021	50 000
	Ecole Jules Collet : réfection de la toiture terrasse	MONTIVILLIERS		2021	87 500
	Ecole primaire Jules Ferry : remplacement du sol amianté de l'annexe	MONTIVILLIERS		2021	14 167
	Ecoles Jules Ferry et Victor Hugo : réfection des sanitaires	MONTIVILLIERS		2021	100 460
	Salle Sibran : changement du parquet	MONTIVILLIERS		2021	86 000
	Travaux de réhabilitation de l'orangerie	SAINTE-ADRESSE		2021	30 000
	centre socio-culturel - téléalarme	FONTAINE-LA-MALLET		2021	3 100
	vidéo protection mairie.	FONTAINE-LA-MALLET		2021	1 000
	Equipement en vidéo protection des centres de recyclage	CU LHSM		2020	129 984
	Mise en accessibilité des arrêts du réseau de transports urbains	CU LHSM		2022	550 000
	Renouvellement du système de vidéosurveillance dans les bâtiments d'exploitation des transports publics	CU LHSM		2022	277 780
	Remplacement du système de vidéosurveillance du complexe aquatique Gd'O	CU LHSM	2021	2022	40 970
	Renforcement du système de vidéosurveillance du stade Océane	CU LHSM		2021	55 000
	Travaux de mise en sécurité au centre associatif et culturel la forge	HARFLEUR		2021	8 000
	Mise en place d'un système de vidéo-protection	HARFLEUR		2021	20 000
	vidéosurveillance Danton	LE HAVRE		2021	54 000
	vidéosurveillance Tourneville,	LE HAVRE			73 000
	Vidéoprotection (cours Ste Croix, les Hallettes, giratoire Jean Prévost, gymnase Jean Prévost, giratoire)	MONTIVILLIERS		2021	106 600
	Travaux d'accessibilité (gare, mairie, MEF)	MONTIVILLIERS		2021	180 000
	Travaux d'accessibilité (gare, mairie, MEF)	MONTIVILLIERS		2021	180 000
	Sécurisation, adaptation, extension du réseau de vidéo-protection	MONTIVILLIERS		2021	106 600
Accessibilité bâtiments communaux	SAINTE-ADRESSE		2021	52 000	
Pose de garde corps mairie et espace Claude Monet	SAINTE-ADRESSE		2021	10 000	

CONDUIRE LES TRANSITIONS DU PAYAGE INDUSTRIALO-PORTUAIRE

Optimiser le foncier disponible pour l'implantation de projets

Campus IUT en centre ville	CU LHSM	2021	2027	
Barge du CROUS	CU LHSM	2021	2022	6 000 000
Plan croisières - Aménagement de la pointe de Floride - Terminaux et espaces publics	CU LHSM	2021	2025	50 000 000
Plan croisières - Aménagement de la pointe de Floride - Aménagements infrastructures	HAROPA Port	2021	2025	40 000 000
Aménagement du quai de Marseille pour l'accueil des croisières fluviales	CU LHSM	2021	2022	343 533

Annexe 5 - Tableau des financements programmés par l'Etat au titre du verdissement des ports

Collectivité	Porteur	Intitulé de l'opération	Coût d'investissement (HT)	Montant Etat	Taux
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	Grand port maritime de Rouen	Amélioration de la qualité des eaux de la Seine	11 500 000,00 €	4 600 000,00 €	40,00%
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	Grand port maritime de Rouen	Plateforme trimodale de distribution urbaine	12 400 000,00 €	4 960 000,00 €	40,00%
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	Grand port maritime de Rouen	Fourniture d'énergie à quai et de services à la batellerie pour le transport fluvial	4 700 000,00 €	1 500 000,00 €	31,91%
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	Grand port maritime de Rouen	Branchement électrique à quai pour les terminaux croisière maritime de Honfleur et de Rouen	10 000 000,00 €	4 000 000,00 €	40,00%
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	Grand port maritime de Rouen	Rénovation thermique du bâtiment siège du GPMR	12 000 000,00 €	5 000 000,00 €	41,67%
			50 600 000,00 €	20 060 000,00 €	39,64%
CU LE HAVRE	Grand port maritime du Havre	éclairage public LED	1 900 000,00 €	1 100 000,00 €	57,89 %
CU LE HAVRE	Grand port maritime du Havre	transformation d'une friche portuaire en zone de stockage de sédiments pollués	7 300 000,00 €	3 035 000,00 €	41,58 %
CU LE HAVRE	Grand port maritime du Havre	électrification des quais pour les navires de croisière	20 000 000,00 €	13 600 000,00 €	68,00 %
CU LE HAVRE	Grand port maritime du Havre	électrification des quais pour les pour les terminaux à conteneurs	15 000 000,00 €	7 500 000,00 €	50,00 %
CU LE HAVRE	Grand port maritime du Havre	passage à l'électrique de la flotte de véhicules d'exploitation et installation des bornes	4 800 000,00 €	2 500 000,00 €	52,08 %
CU LE HAVRE	Grand port maritime du Havre	Modernisation des écluses fluviales de Tancarville	15 000 000,00 €	2 500 000,00 €	16,67 %
CU LE HAVRE	Grand port maritime du Havre	Optimisation des interfaces ferroviaires sur Port 2000	25 000 000,00 €	7 915 000,00 €	31,66 %
CU LE HAVRE	Grand port maritime du Havre	Contribuer à l'effort de lutte contre l'artificialisation en reconstruisant le port sur le port : Préparation de terrain clefs en main pour l'accueil de nouvelles industries sur la zone industrielle du Havre	15 700 000,00 €	6 500 000,00 €	41,40 %
			104 700 000,00 €	44 650 000,00 €	42,65%
		TOTAL	155 300 000,00 €	64 710 000,00 €	41,67%